
Cahier 1

Chapitre 2

La pauvreté : données statistiques récentes et évolutions

Christian LOISY

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'emploi et de la solidarité

et Emmanuelle CRENNER

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

*D*resser un constat sur la pauvreté en France aujourd'hui à partir d'informations statistiques, déterminer quels types de populations présentent les taux de pauvreté les plus élevés, de quels types de ressources ils disposent. Tel est le but de cette contribution. Il s'agit aussi de mesurer des évolutions, de dégager des tendances de long terme et, lorsque cela est possible, des inflexions intervenues au cours des années récentes. On tentera, en particulier de décrire l'évolution de la pauvreté en liaison avec la conjoncture économique, dans le but de mettre en évidence la sensibilité ou, au contraire, l'inertie des phénomènes de pauvreté vis à vis de la croissance économique.

Les différents indicateurs statistiques en matière d'inégalité et de pauvreté, leur portée ainsi que leurs limites ont été présentés dans le précédent chapitre. Ce chapitre constitue une application de certains de ces outils aux données des plus récentes enquêtes disponibles à ce jour¹.

Nous aborderons d'abord la pauvreté monétaire et relative dans une vision structurelle et de long terme, à partir des enquêtes Revenus fiscaux (INSEE-DGI) dont on dispose pour les années 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1996.

La pauvreté monétaire sera ensuite abordée par le biais des enquêtes de conjoncture auprès des ménages et par l'enquête Permanente sur les Conditions de Vie (PCV), réalisée par l'INSEE. Y seront examinées les évolutions de la pauvreté monétaire relative dans une optique plus conjoncturelle, en identifiant d'éventuelles inflexions liées à la conjoncture économique.

En complément de l'approche monétaire, la troisième partie tentera d'éclairer la pauvreté par l'angle des conditions de vie des ménages mesurées par le biais d'indicateurs. On définira les différentes dimensions entrant dans le domaine des conditions de vie et on esquissera un panorama des difficultés éprouvées par les ménages dans ces différentes dimensions.

Dans la quatrième partie, seront analysées les principales évolutions de ces indicateurs au cours des années 1996-1999.

Enfin, quelques comparaisons internationales, et plus précisément européennes seront présentées dans la cinquième partie, permettant de situer la France par rapport à ses principaux partenaires de l'Union européenne.

1- Pauvreté monétaire et inégalités : analyse structurelle

Les revenus sont mesurés à partir des données de l'enquête Revenus fiscaux de 1970 à 1996. On exposera tout d'abord les différentes notions de revenu utilisées et le calcul des seuils de pauvreté. L'analyse des résultats adopte un point de vue structurel : il s'agit de caractériser les ménages pauvres ou les individus vivant au sein de ces ménages selon des critères tels que l'âge, la composition familiale, la structure de leur revenu et le lien avec le marché du travail.

¹ Les différents indicateurs de pauvreté présentés et analysés ici sont calculés principalement à partir des enquêtes Revenus fiscaux (1970 à 1996), des enquêtes Conditions de vie (1996 à 1999), des enquêtes quadrimestrielles de conjoncture auprès des ménages et du Panel européen des ménages (1995).

1.1 Une multiplicité de concepts conduit à définir différents seuils de pauvreté

Les revenus pris en compte sont issus d'une exploitation des déclarations fiscales d'un échantillon de 22 000 ménages tirés de l'enquête Emploi de mars 1997. Les étudiants et militaires du contingent sont hors du champ de l'enquête ainsi que les ménages dont le revenu déclaré est négatif ou le revenu disponible après impôts négatif (cf. encadré 1).

Encadré 1

Construction des données : quelques points de repère

Les données utilisées pour l'analyse de la pauvreté sont pour la plupart issues d'enquêtes auprès des ménages menées par l'INSEE.

Les enquêtes ont en général pour point de départ le tirage d'un échantillon de logements « ordinaires » issu du recensement de la population. Par logement ordinaire on entend tous les logements hors institutions hébergeant collectivement, à titre temporaire ou non, des personnes. Il s'agit des foyers (pour les travailleurs, les étudiants, les personnes sans domicile..), des maisons de retraite, des asiles psychiatriques, des casernes, des institutions religieuses (couvents, monastères), des établissements pénitentiaires. Les personnes résidant dans ces institutions sont exclues des statistiques, elles représentent environ 2 % de la population totale.

Un ménage ordinaire est constitué de l'ensemble des personnes vivant habituellement sous le même toit. Autrement dit, il y a équivalence entre logement et ménage au sens de l'INSEE. Dans les études sur les niveaux de vie et la pauvreté, les informations recueillies par les biais d'enquêtes sont donc pour la plupart pertinentes au niveau du ménage pris dans son ensemble comme un tout indissociable. Cela constitue leur première spécificité. Pour ce qui concerne les conditions de vie, cette position se conçoit assez naturellement. Il est en effet légitime de penser que tous les membres du ménage ont accès à l'équipement du logement et jouissent de son confort ou au contraire subissent ses désagréments (surpeuplement par exemple). Pour ce qui concerne l'aspect monétaire, la question mérite d'être posée. Bien que certains revenus soient individualisés (salaires, retraites, certaines prestations sociales) et d'autres pas (revenus du patrimoine, allocations familiales), on a coutume de considérer que l'ensemble des membres d'un même ménage partage le même niveau de vie. Autrement dit le revenu qui sera pris en compte est la somme de tous les revenus perçus. L'hypothèse de base est une solidarité financière entre tous les membres d'un ménage, quel que soit le lien de parenté qui les relie. Cette hypothèse est acceptable dans la plupart des cas usuels. Toutefois, certaines configurations familiales peuvent poser problème. Par exemple, un parent ou un ami hébergé au sein du ménage doit-il obligatoirement partager le même niveau de vie ? A contrario, un étudiant vivant habituellement hors du domicile parental ne sera pas inclus dans le ménage même s'il bénéficie du soutien financier des ses parents. S'il ne dispose pas de revenus autonomes, son niveau de vie réel sera donc largement déconnecté de ses ressources propres. Les enquêtes actuelles ne permettent pas toujours de répondre précisément à ces questions. Il est possible de traiter le cas particulier des étudiants, soit en les excluant des enquêtes soit en les réintégrant dans leur foyer d'origine, lorsque

celui-ci est connu. En revanche peu d'informations sont disponibles sur la répartition des ressources à l'intérieur même du ménage.

La notion de ménage diffère de celle de foyer souvent utilisée par l'administration. On peut citer deux exemples : les foyers au sens du fisc et les foyers au sens des caisses d'allocations familiales. Un ménage peut être constitué de plusieurs foyers fiscaux s'il comprend des ascendants ou des enfants faisant une déclaration d'impôts séparée. Les données utilisées dans le chapitre I sont issues de données fiscales ; l'information disponible au niveau de chaque foyer fiscal est agrégée ensuite pour reconstituer le revenu au niveau de chaque ménage. La notion de foyer est également utilisée par les caisses d'allocations familiales, notamment pour la détermination des minima sociaux tels que le revenu minimum d'insertion. Un foyer au sens des CAF peut être constitué d'une personne seule, avec ou sans enfant, ou d'un couple avec ou sans enfant(s). Un ménage au sens de l'INSEE peut donc se composer de plusieurs foyers au sens des CAF. Par conséquent, raisonner en nombre d'allocataires ne revient pas à compter le nombre de ménages bénéficiaires d'une prestation ni le nombre de personnes qui en dépendent. Par exemple, une famille composée d'un allocataire du RMI sans conjoint vivant avec un enfant, allocataire du RMI également, et ayant lui-même un enfant à charge, va constituer un ménage comprenant trois personnes et deux foyers au sens des CAF.

La seconde spécificité des données collectées par enquêtes auprès des ménages concerne leur caractère déclaratif. Dans les enquêtes « traditionnelles » les revenus sont indiqués par les ménages eux-mêmes avec des risques de sous-déclaration ou d'omissions. Ces risques sont liés à la nature des revenus ; les salaires et retraites sont en général bien mesurés, la sous-estimation est plus importante sur les revenus sociaux et surtout sur les revenus du patrimoine. Les risques sont également liés à la période de perception des revenus qui couvre en général l'année précédente ou les douze derniers mois. Certains revenus perçus irrégulièrement peuvent être mal déclarés. L'enquête Revenus fiscaux fait un peu exception dans la mesure où l'échantillon est constitué de ménages interrogés pour l'enquête Emploi dont on exploite les déclarations fiscales. Le problème est alors de reconstituer les revenus exonérés d'impôts, opération qui nécessite des ajustements spécifiques à cette enquête (cf. annexe 1). Ces différentes méthodes de collecte ou de reconstitution des ressources expliquent les écarts qui existent lorsque l'on calcule des seuils de pauvreté à partir de sources différentes.

Pour un certain nombre de ménages, les revenus peuvent être nuls ou négatifs. Dans certains cas, cela reflète une réalité : par exemple pour un agriculteur qui subit un déficit dans son activité, ou pour un étudiant qui ne dispose pas de ressources propres. Mais il arrive aussi que des erreurs de déclaration en soient à l'origine, auquel cas le revenu indiqué est simplement erroné. L'option prise ici est d'éliminer ces ménages de l'analyse, ce choix peut apparaître paradoxal dans la mesure où l'on s'intéresse précisément au bas de la distribution. Il est motivé par le souci d'éviter que trop d'erreurs de mesure n'entachent l'analyse, ce qui fausserait les résultats alors même que la notion de pauvreté retenue ici n'est que relative. Les enquêtes ne sont pas adaptées pour décrire la « très grande pauvreté ». Il serait illusoire de croire que l'on capte convenablement par ce biais les situations des plus démunis puisque les personnes sans domicile sont d'emblée hors champ. Ce choix est également motivé par l'idée que le revenu doit refléter le niveau de vie réel des individus, ce qui ne serait pas le cas des étudiants. Quant aux indépendants, on comprend aisément que la pauvreté n'a de sens pour eux que si les bénéfices dégagés sont faibles voire nuls ou négatifs de façon durable et non pas pour un seul exercice, ce qui peut résulter d'une montée en charge de l'exploitation ayant donné lieu à un investissement important.

Quatre notions de revenus peuvent être mobilisées pour le calcul du seuil de pauvreté à partir des données de l'enquête Revenus fiscaux. Rappelons-les brièvement.

Le revenu disponible comprend les revenus d'activité indépendante et les salaires, les indemnités de chômage, les pensions de retraite et d'invalidité. Les revenus du patrimoine pris en compte à ce stade sont ceux figurant sur la déclaration fiscale, c'est à dire non soumis au prélèvement libératoire. Les revenus sociaux ne figurant pas sur la déclaration fiscale sont imputés. Les pensions alimentaires reçues sont prises en compte dans la mesure où elles sont déclarées, les pensions versées sont déduites. Cette mesure du revenu, bien qu'imparfaite est la seule disponible dans toutes les enquêtes Revenus fiscaux (de 1970 à 1996).

Le revenu disponible augmenté des loyers fictifs comprend le revenu précédent auquel on rajoute le montant de la valeur locative de la résidence principale pour les propriétaires.

Le revenu disponible augmenté des revenus du patrimoine estimés : au revenu disponible sont rajoutés les revenus issus de livrets exonérés, les revenus soumis au prélèvement libératoire, les revenus issus de l'épargne logement et de l'assurance vie.

Le revenu corrigé est la notion de revenu la plus large : elle comprend à la fois les loyers fictifs et les revenus du patrimoine simulés.

Les revenus sont, dans tous les cas, nets de contribution sociale généralisée (CSG) non déductible et de contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation) sont déduits. A partir de ces différentes notions de revenus, on peut retenir des seuils de pauvreté plus ou moins restrictifs. A titre indicatif, trois seuils ont été calculés ici, correspondant à 40, 50 et 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation (selon l'échelle d'équivalence 1-0,5-0,3)². On utilisera principalement le seuil de 50 % appliqué aux deux notions de revenus extrêmes (revenu disponible déclaré ou corrigé). Quelques comparaisons seront effectuées avec un seuil à 60 % de la médiane.

1.2 1,7 million de ménages vivent avec moins de 3 500 F par mois et par équivalent adulte

Le seuil de pauvreté s'établit à 3 500 F par mois et par unité de consommation avec la notion de revenu disponible déclaré et à 4 200 F avec le revenu corrigé. Les taux de pauvreté s'établissent entre 7,3 et 7,9 % pour l'ensemble des ménages ordinaires. Les taux de pauvreté déterminés par l'enquête Revenus fiscaux sont inférieurs de deux points environ à ceux calculés à partir des enquêtes directes auprès des ménages (Budget de famille, Panel européen). La qualité des données est a priori supérieure dans les sources

² Le niveau de vie est calculé en divisant le revenu total du ménage par un coefficient (les unités de consommation) qui vaut 1 pour une personne seule, et qui s'incrémente de 0,5 par adulte (plus de 14 ans) supplémentaire et de 0,3 par enfant supplémentaire (moins de 14 ans). On obtient ainsi un revenu par unité de consommation (ou équivalent adulte) reflétant le niveau de vie du ménage.

fiscales. Toutefois, les ménages non imposables ne remplissant pas de déclaration sont hors champ, ce qui peut entraîner une sous estimation de la pauvreté. Ce phénomène tend à s'amenuiser au cours du temps et concernerait 2 % des ménages en 1996.

Tableau 1

Différents seuils et taux de pauvreté correspondants en 1996

(en % de ménages)

Notion de revenu	Taux de pauvreté (en %) au seuil de		à 50% de la médiane	
	40% de la médiane	60% de la médiane	Taux de pauvreté (en %)	Seuil de pauvreté en F par mois
- Disponible déclaré	3,0	13,4	7,3	3 479
- + loyers fictifs	3,0	13,5	7,2	3 878
- + revenus du patrimoine simulés	3,2	14,4	7,7	3 791
- + loyers fictifs + revenus du patrimoine simulés	3,4	14,8	7,9	4 201

Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 1996.

Le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté s'établit à 1 673 000 selon la notion du revenu disponible déclaré (1 821 000 avec le revenu élargi). Mesurée sur les individus et non plus sur les ménages, la population pauvre représente 4 480 000 individus (5 509 000 avec le revenu corrigé). Le nombre d'enfants de moins de 14 ans vivant au sein des ménages pauvres s'établit entre 941 000 et 1 447 000 selon la notion de revenu retenue.

Le revenu disponible déclaré des ménages pauvres s'établit en moyenne à 33 500 F par an et par unité de consommation, contre 99 500 F pour les ménages non pauvres. Le revenu corrigé des ménages pauvres s'élève en moyenne à 40 200 F contre 123 000 F pour les autres ménages.

Tableau 2

Nombre d'individus vivant dans les ménages pauvres par tranches âge

Age des individus	Revenu disponible déclaré		Revenu corrigé	
	Effectif en milliers	Taux en %	Effectif en milliers	Taux en %
Moins de 14 ans	941	9,1	1 447	14,0
de 15 à 24 ans	1 049	14,6	1 314	18,4
de 25 à 34 ans	554	6,7	797	9,6
de 35 à 44 ans	609	7,2	824	9,8
de 45 à 54 ans	612	8,0	642	8,4
de 55 à 64 ans	337	6,3	326	6,0
+ de 65 ans	378	4,1	156	1,7
Total	4 480	7,9	5 509	9,8

Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 1996.

1.3 Taux de pauvreté selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages

Les notions de revenu retenues ici sont les deux extrêmes : revenu disponible déclaré et revenu disponible corrigé. La pauvreté touche inégalement les différents types de populations selon les caractéristiques principales retenues (âge de la personne de référence, composition familiale, occupation de la personne de référence, catégorie de commune de résidence du ménage) mais aussi selon la définition du revenu choisie.

■ Les plus touchés par la pauvreté sont les familles monoparentales et les familles nombreuses sans emploi

Le taux de pauvreté varie sensiblement selon la composition familiale (tableau 3). Il semble augmenter avec le nombre d'enfants, mais cette analyse doit être nuancée. Il apparaît clairement que la composition familiale ne peut être analysée indépendamment du nombre d'actifs dans le ménage, tout au moins pour les couples avec enfants. En effet, pour les couples ayant trois enfants et plus, le taux de pauvreté mesuré à partir du revenu disponible déclaré est deux fois plus élevé lorsque seul l'homme est actif (16,7 %) que lorsque les deux conjoints le sont (8,2 %). De même, les couples avec un ou deux enfants semblent relativement bien protégés de la pauvreté dès lors que les deux conjoints sont actifs (respectivement 3,7 et 4,8 %). En revanche dès que l'un des deux conjoints est inactif, les taux de pauvreté des familles avec un ou deux enfants s'élèvent, et ceci particulièrement dans la configuration homme inactif/femme active (14 %). Par contre, pour les familles monoparentales (sans différencier selon le nombre d'enfants), les taux de pauvreté sont très proches, que la mère soit active ou non (13,6 et 13,9 %)³.

³ Pour des raisons d'effectifs trop faibles, la distinction entre actifs et inactifs sur les familles monoparentales dont la personne de référence est un homme n'est pas faite. A titre indicatif, le taux de pauvreté des familles monoparentales dans leur ensemble (hommes, femmes, actifs et inactifs confondus) est de 13,1%.

Pour les ménages sans enfant, la distinction entre actifs et inactifs isole, pour l'essentiel, les retraités en couple des autres ménages. On retrouve ainsi des taux de pauvreté très faibles pour couples d'inactifs sans enfant (3 %), un peu plus élevés pour les personnes seules (10,4 % pour les hommes et 7,5 % chez les femmes). Par ailleurs, ces taux diminuent lorsque l'on prend en compte les revenus du patrimoine et les loyers fictifs. Enfin, les couples bi-actifs sans enfants sont peu touchés par la pauvreté (3 %).

Tableau 3

Taux de pauvreté des familles avec enfant (revenu disponible déclaré)

(en %)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Ensemble
2 actifs	3,7 (5,0)	4,8 (5,9)	8,2 (11,2)	4,9 (6,4)
1 actif :				
Homme actif, femme inactive	8,4 (11,3)	10,8 (12,4)	16,7 (25,0)	12,2 (16,5)
Homme inactif, femme active		14,2 (14,7)		
Aucun actif		13,6 (14,7)		
Famille monoparentale :				
Femme active		13,6 (19,5)		
Femme inactive		13,9 (23,9)		

Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 1996.

Note : pour le tableau 3, l'activité est entendue au sens du Bureau international du travail, les inactifs comprenant les retraités. Pour des raisons d'effectifs, le critère du nombre d'enfants n'est appliqué qu'aux familles avec deux actifs ou lorsque l'homme seul est actif. Entre parenthèses sont indiqués les taux de pauvreté calculés sur la base du revenu corrigé.

■ **Le taux de pauvreté est plus faible aux âges élevés**

Le taux de la pauvreté est supérieur à la moyenne pour les moins de 30 ans, particulièrement pour les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans (19,7 %) et à l'opposé, il est plus faible entre 60 et 84 ans (entre 4 et 6 %) avec toutefois un taux qui tend à augmenter légèrement au delà de 85 ans (6,5 %). Ce phénomène reflète la survivance d'une pauvreté chez des personnes âgées ayant peu cotisé au cours de leur vie active et disposant de retraites faibles, dans certains cas du seul minimum vieillesse. Ce phénomène est en déclin et le taux de pauvreté des personnes âgées a tendance à diminuer sur le long terme.

Tableau 4

Taux de pauvreté par tranche d'âge de la personne de référence

Age	Seuil = 50 % de la médiane Revenu disponible déclaré		Seuil=50 % de la médiane Revenu disponible corrigé	
	Effectif en milliers	Taux en %	Effectif en milliers	Taux en %
15 à 24 ans	69	19,7	106	30,5
25 à 29 ans	150	8,9	228	13,5
30 à 34 ans	163	7,2	223	9,8
35 à 39 ans	156	6,5	234	9,8
40 à 44 ans	197	8,4	256	11,0
45 à 49 ans	227	9,2	249	10,0
50 à 54 ans	159	7,9	171	8,5
55 à 59 ans	153	9,7	153	9,7
60 à 64 ans	98	5,9	93	5,6
65 à 74 ans	164	4,8	74	2,2
75 à 84 ans	84	3,9	25	1,1
85 ans et plus	53	6,5	9	1,0
Total	1 673	7,3	1 821	7,9

Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 1996.

■ Plus présente en milieu rural, la pauvreté y est toutefois réduite par la prise en compte des éléments de patrimoine

La pauvreté monétaire apparaît plus présente en milieu rural qu'au sein des zones urbaines, en particulier dans l'agglomération parisienne. Ce résultat appelle deux commentaires. Le premier tient à la population de référence utilisée ici. Rappelons que l'on mesure des inégalités de niveau de vie sur la France métropolitaine prise dans son ensemble. Mesurée séparément sur la province et l'Île-de-France, la disparité des résultats aurait été moindre. Par ailleurs, on ne raisonne pas en termes de pouvoir d'achat. L'analyse ne tient donc pas compte du fait qu'à revenu égal, le niveau de vie obtenu en région parisienne est sans doute inférieur à celui obtenu en province. Par ailleurs, bien que l'habitat en milieu rural ne se confonde pas avec l'exercice de la profession d'agriculteur, celle-ci y est fortement représentée. En conséquence, la pauvreté monétaire des agriculteurs indépendants, souvent peu représentative des niveaux de vie réels, influence sans doute les résultats. Cette hypothèse est confortée par la diminution de deux points du taux de pauvreté en milieu rural lorsque l'on prend en compte des éléments de patrimoine (revenu corrigé) dans l'analyse. Les taux de pauvreté apparaissent alors plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain (hors agglomération parisienne).

Tableau 5

Taux de pauvreté selon la commune de résidence

Zone urbaine de résidence	Seuil = 50 % de la médiane Revenu disponible déclaré		Seuil = 50 % de la médiane Revenu élargi	
	Effectif en milliers	Taux en %	Effectif en milliers	Taux en %
Commune rurale	559	9,8	436	7,7
Moins de 20 000 habitants	292	7,9	329	8,9
De 20 000 à 100 000 habitants	230	7,5	290	9,4
Plus de 100 000 habitants	453	8,8	586	8,8
Agglomération parisienne	139	3,5	180	4,5
Total	1 673	7,3	1 821	7,9

Source : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996.

1.4 Plus de jeunes et d'enfants pauvres avec les revenus corrigés

La prise en compte des revenus du patrimoine et des loyers fictifs - le revenu corrigé - entraîne une augmentation du taux de pauvreté global. Ceci illustre le caractère relatif de la notion de pauvreté retenue : elle mesure en fait des inégalités dans la distribution des revenus, les revenus rajoutés ici étant plus inégalement répartis que les revenus sociaux ou les revenus d'activité. On constate également une augmentation des disparités par catégorie de ménage du point de vue de la pauvreté monétaire. La prise en compte du revenu corrigé donne une image de la pauvreté plus jeune, plus active et plus urbaine. En effet, les taux de pauvreté diminuent aux âges élevés -plus de 65 ans-, passant de 4,7 % à 1,6 % ; corrélativement la prise en compte de ce type de ressources, plus rarement perçus par les individus les plus jeunes, entraîne une augmentation du taux de pauvreté parmi les moins de 30 ans : de 10,7 % à 16,4 %.

L'analyse au niveau individuel montre que la proportion d'enfants de moins de 14 ans vivant dans des ménages pauvres ainsi que la proportion de jeunes adultes vivant au sein de ménages pauvres augmente sensiblement lorsque l'on prend en compte le revenu corrigé (tableau 2). En revanche, cette proportion se stabilise pour les individus de 45 à 65 ans tandis que la pauvreté monétaire des individus de plus de 65 ans devient très faible, 1 à 2 % environ, lorsque l'on tient compte du revenu corrigé. On constate également une plus forte proportion de pauvres parmi les actifs (9,7 % contre 7,6 % avec le revenu disponible déclaré), parmi les familles monoparentales (19,8 % contre 13,1 % avec le revenu disponible déclaré) et parmi les familles nombreuses. A l'inverse la prise en compte des revenus du patrimoine et des loyers fictifs entraîne une baisse du taux de pauvreté parmi les personnes seules (de 9,1 % à 7 %) parmi les retraités (2,1 % contre 4,2 %). Ces critères sont bien évidemment liés à l'âge de la personne de référence. Les évolutions constatées reflètent en réalité un même effet de cycle de vie : avec l'avancée en âge, les ménages sont plus souvent propriétaires (donc « perçoivent » des loyers fictifs) et plus souvent à la tête d'un patrimoine de rapport, source de revenus imputés.

1.5 Le revenu des ménages pauvres se compose à près de 40 % de prestations sociales

La décomposition du revenu fait apparaître une structure propre aux ménages pauvres. Cette décomposition fait apparaître une forte dépendance vis à vis des revenus sociaux, une part importante de leurs ressources étant constituée par des prestations sociales : 39 %, hors chômage et retraite, dont 9 % pour les prestations familiales, 14 % pour les prestations logement et 16 % pour les minima sociaux. Les revenus d'activité sont une composante non négligeable des revenus des pauvres (30 %) bien qu'ils pèsent moitié moins par rapport aux autres ménages (67,5 %). Viennent ensuite les pensions de retraite et transferts privés (22 %) et les indemnités de chômage (9,5 %). Naturellement les revenus du patrimoine sont très faibles pour ce type de ménage (3,5 % après imputation contre 12 % pour les non pauvres) et dans une moindre mesure les loyers fictifs (5,5 % contre 10 % après imputation). Globalement le revenu des ménages pauvres est d'environ 33 500 F par an et par unité de consommation, soit un écart de 8 500 F environ avec le seuil (42 000 F). Cet écart, qui constitue une mesure de l'intensité de la pauvreté, n'est pas uniformément réparti selon les catégories de ménages. Il est plus important pour les inactifs pauvres autres que retraités (9 100 F) et plus faible pour les retraités (5 700 F). Ainsi, les retraités sont à la fois moins touchés par la pauvreté que les autres catégories de ménages et lorsque c'est le cas avec une intensité plus faible.

Tableau 6

Composition du revenu par unité de consommation

	Revenu disponible déclaré				Revenu disponible corrigé			
	Pauvres		Non pauvres		Pauvres		Non pauvres	
	Niveau	%	Niveau	%	Niveau	%	Niveau	%
Revenu d'activité	9 900	29,6	67 200	67,5	13 300	33,1	67 300	54,7
Indemnités chômage	3 200	9,5	3 000	3,0	4 200	10,4	2 900	2,4
Pensions de retraite et autres transferts	7 300	21,8	29 900	30	3 900	9,7	30 400	24,7
Revenu du patrimoine	700 (d)	2,1	3 900 (d)	3,9	1 400 (d+i)	3,4	15 100(d+i)	12,2
Prestations sociales	13 200	39,4	4 600	4,6	15 900	39,6	4 300	3,5
Dont								
Prestations familiales	3 000	9,0	2 200	2,2	4 700	11,7	2 100	1,7
Prestations Logement	4 700	14,0	1 400	1,4	6 900	17,2	1 200	1,0
Minima sociaux	5 500	16,4	1 000	1,0	4 300	10,7	1 000	0,8
Loyers fictifs	//	//	//	//,0	2 200	5,5	12 200	9,9
Impôts	-800	-2,4	-9 100	-9,0	-700	-1,7	-9 100	-7,4
Niveau de vie	33 500	100,0	99 500	100	40 200	100	123 100	100

En francs par unité de consommation et par an.

Source : INSEE-DGI, Enquête Revenus fiscaux 1996.

Champ : ménages ordinaires dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible après impôts positif.

(d) revenu du patrimoine déclaré, (d + i) revenu du patrimoine déclaré + imputé.

Les minima sociaux pris en compte sont : le minimum vieillesse, le RMI, l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) et son complément. Les prestations familiales comprennent : les

allocations familiales, le complément familial, l'Allocation Pour Jeunes Enfants (APJE), l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), l'aide à la scolarité, l'Allocation aux Parents Isolés (API), l'Allocation Parentale d'Éducation (APE), l'Allocation d'Éducation Spéciale (ES) et l'Allocation de Soutien Familial (ASF).

Les indemnités de chômage sont issues d'un éclatement économétrique de la variable « salaires et traitements ».

Les « autres transferts » comprennent essentiellement des pensions alimentaires.

1.6 Pauvreté monétaire et emploi : quelques éléments exploratoires

L'étude des liens entre la pauvreté monétaire et l'emploi, ou plutôt l'absence d'emploi, a connu un intérêt croissant avec la montée du chômage au cours des années 80 et l'émergence de nouvelles formes d'emplois tels que les emplois à temps partiel ou les contrats à durée déterminée qui entraînent des situations d'alternance plus fréquentes entre activité et chômage. Globalement la proportion de pauvres parmi les ménages ayant à leur tête un chômeur a augmenté au cours des années 80-90, passant de 32 % à 39 % entre 84 et 94, ce qui correspond à un doublement du nombre de ménages touchés à la fois par le chômage et la pauvreté : de 250 000 à 520 000, d'après les enquêtes Budget des familles de 1984 et 1995.

Les liens entre la pauvreté monétaire et la position des individus sur le marché du travail analysés ici reposent sur deux études. La première, dans la continuité des paragraphes précédents, est le résultat du couplage de l'enquête Emploi et de l'enquête Revenus fiscaux qui permet de connaître, à l'aide d'un carnet d'activité, l'occupation des individus présents dans l'échantillon, chaque mois entre avril 1996 et mars 1997. La seconde étude repose sur les données de la troisième vague du panel européen des ménages de 1995 et s'appuie également sur des carnets d'activité qui informent sur le lien qu'entretiennent les individus avec le marché du travail au cours des 10 mois précédant la date d'enquête (octobre 1995).

Dans ces deux études, le lien avec le marché du travail est mesuré au niveau de chaque individu alors que la pauvreté est mesurée au niveau du ménage dans son ensemble, en tenant compte des revenus de toutes les personnes qui le compose.

■ La pauvreté est fortement corrélée à l'absence d'emploi

Dans la première étude, sont distingués sept parcours d'activité : les actifs occupés de manière continue au cours de l'année précédente, les actifs occupés plus de six mois sur douze, les actifs occupés moins de six mois sur douze, les chômeurs sur douze mois, les individus ayant connu à la fois l'activité et l'inactivité au cours des douze derniers mois (par exemple : départ à la retraite, cessation d'activité pour élever un enfant) et enfin, les individus inactifs durant la même période en séparant les plus de 65 ans des autres. L'analyse est menée sur un champ restreint aux individus de plus de dix-sept ans, les seuls pour lesquels on dispose d'informations sur le lien avec le marché du travail. L'interprétation des résultats doit donc tenir compte du fait que la pauvreté monétaire est une information pertinente au niveau du ménage alors que le lien avec le marché du travail est une caractéristique des individus. Le niveau de vie et le seuil de pauvreté (demi médiane des revenus par unité de consommation) sont toujours appréciés au niveau des ménages. Les individus pauvres sont donc ceux appartenant à un ménage pauvre. Le statut de l'individu au sein du ménage n'entre pas en ligne de compte : il peut s'agir de la personne de référence, son conjoint, un enfant ou une autre personne. Or le

chômage ou l'inactivité n'ont pas le même impact sur le niveau de vie du ménage selon qu'ils touchent la personne de référence, son conjoint ou ses descendants (cf. § suivant).

La pauvreté des individus apparaît fortement corrélée à leur activité (tableau 7). Pour les actifs, le taux de pauvreté est multiplié par 6,5 entre les occupés sur 12 mois et les chômeurs sur 12 mois, avec le revenu disponible déclaré comme avec le revenu corrigé. L'interprétation des résultats est plus délicate pour les individus ayant connu activité et inactivité au cours des 12 derniers mois. Cette population est en effet hétérogène et confond des situations différentes (retraités récents, mère de famille ayant cessé leur activité par exemple). Le critère de l'activité individuelle confirme le faible taux de pauvreté des inactifs de plus de 65 ans. C'est la seule catégorie pour laquelle le taux de pauvreté baisse avec le passage au revenu corrigé. Si l'on prend un seuil moins restrictif (60 % de la médiane du revenu), le taux de pauvreté des individus de 17 ans et plus s'établit globalement à 13,6 %. Il passe à 41 % pour les chômeurs sur 12 mois, indiquant une forte concentration à des niveaux de revenus proches du seuil de pauvreté. Avec cette même convention, les inactifs de plus de 65 ans présentent un taux de pauvreté de 10 %, qui tout en restant inférieur à la moyenne, est plus de deux fois plus élevé qu'avec un seuil à 50 % de la médiane. Ceci nuance quelque peu le diagnostic sur cette catégorie de population, pour qui l'impact de la pauvreté se rapproche de la moyenne lorsque l'on prend un seuil plus large. Cette constatation ne vaut toutefois plus lorsque l'on raisonne en termes de revenu disponible corrigé : l'adjonction des revenus du patrimoine et des loyers fictifs a pour effet de rétablir la disparité entre les inactifs de plus de 65 ans et le reste de la population.

Tableau 7

Taux de pauvreté des individus selon leurs parcours d'activité

	Revenu disponible déclaré		Revenu disponible corrigé	
	Taux de pauvreté	Effectif	Taux de pauvreté	Effectif
Actif sur 12 mois				
Occupé 12 mois	4,2	860 000	5,0	1 019 000
Occupé 6 à 12 mois	10,7	175 000	15,8	257 000
Occupé moins de 6 mois	17,5	179 000	23,7	242 000
Chômeur 12 mois	25,7	449 000	33,4	584 000
Ayant été actif et inactif	13,8	225 000	17,4	283 000
Inactif sur 12 mois				
Moins de 65 ans	11,8	1 087 000	13,8	1 269 000
65 ans et plus	4,1	371 000	1,7	151 000
Ensemble	7,5	3 346 000	8,5	3 805 000

Source : INSEE-DGI, Enquête Revenus fiscaux 1996.

Champ : individus de 17 ans et plus. Seuil de pauvreté = 50 % de la médiane.

Lecture : Parmi les individus de 17 ans et plus actifs occupés continûment entre avril 1996 et mars 1997, 4,2 % appartiennent à un ménage pauvre selon le critère du revenu disponible déclaré, ils représentent 860 000 individus.

La seconde étude, menée sur le panel européen des ménages, envisage deux approches. L'une est individuelle ; elle a pour point de départ la situation des individus sur le marché du travail, et met en regard de celle-ci l'appartenance à un ménage pauvre. Le seconde est une approche par ménage : partant de la construction d'un indicateur d'intensité du lien du ménage avec le marché du travail, son but est de mesurer l'effet de cette intensité sur l'appartenance au groupe des ménages pauvres.

■ **Elargissement du marché du travail et emplois à temps partiel pour les mères de familles monoparentales déterminent l'appartenance à un ménage pauvre**

La participation des individus au marché du travail n'est définie que sur le champ des individus de 17 ans et plus, hors étudiants, service national, stages, apprentissage. Parmi ces « actifs potentiels », seront dénommés actifs ceux qui participent au marché du travail au moins cinq mois sur les dix que compte la période couverte par l'enquête (janvier à octobre 1995). Un individu participe au marché du travail s'il occupe ou s'il est à la recherche d'un emploi. On distinguera ainsi les catégories : emploi permanent à temps complet, emploi permanent à temps partiel, alternance d'emploi et de chômage (en distinguant emploi majoritaire et chômage majoritaire), et enfin, chômage permanent. Le terme permanent s'entend ici par rapport à la période au cours de laquelle les individus sont actifs et qui peut varier de cinq à dix mois.

86 % des individus de 17 ans et plus entrent dans le champ des actifs contre 71 % des individus de 17 ans et plus vivant dans un ménage pauvre. 8,2 % des individus actifs, soit 1,855 million de personnes vivent dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté (demi médiane). La participation au marché du travail des individus pauvres est significative mais leur situation vis à vis de l'emploi est moins favorable. Ainsi, 60 % des individus vivant dans un ménage pauvre occupent un emploi « permanent », dont 39 % à temps complet. 17 % alternent chômage et emploi et 23 % sont au chômage durant toute la période d'activité. Ces chiffres sont à comparer à la structure de la population des actifs dans son ensemble : 84 % occupent un emploi « permanent », dont 71 % à temps complet, 9 % alternent chômage et emploi et 7 % sont en permanence au chômage. Le risque d'appartenir à un ménage pauvre est plus élevé pour les individus qui s'éloignent de la norme constituée par un emploi permanent à temps complet : 3,4 fois plus pour les chômeurs permanents, 3 fois plus pour les individus alternant chômage et emploi avec chômage majoritaire, 1,3 fois plus pour les emplois permanents à temps partiel. Bien entendu, le facteur lien à l'emploi des individus intervient conjointement avec d'autres caractéristiques des ménages et avec la position des individus au sein du ménage. Les femmes chefs d'une famille monoparentale et les hommes en couple avec enfant(s) sont sur-représentés parmi les individus appartenant à un ménage pauvre, par rapport à la moyenne des actifs. La sur-représentation des femmes à la tête d'une famille monoparentale s'explique par le fait que 30 % d'entre elles seulement occupent un emploi permanent à

temps plein, 23 % occupant un emploi permanent à temps partiel. De ce fait 40 % ont un bas revenu du travail (inférieur à 2/3 de la médiane des revenu individuels du travail). Or, dans cette configuration familiale, aucun autre apporteur de ressources ne peut compenser un faible revenu de la personne de référence et la position du ménage par rapport au seuil de pauvreté dépend étroitement de la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle.

■ Les ménages connaissant des problèmes d'emploi sont plus vulnérables

L'approche individuelle peut être complétée par une démarche qui, partant de la position des ménages par rapport au seuil de pauvreté, décrit l'intensité de leur lien à l'emploi. On restreint l'analyse aux ménages « actifs potentiels », c'est-à-dire à ceux qui comptent au moins un individu actif potentiel au sens indiqué au paragraphe précédent. Ceux ci représentent 70 % de l'ensemble des ménages. L'intensité du lien à l'emploi est mesurée par un indicateur décrivant les situations depuis l'absence d'emploi pour tous les actifs potentiels du ménage, jusqu'à la situation de saturation du taux d'emploi du ménage où tous les actifs potentiels occupent pendant la période de référence un emploi permanent à temps complet.

Le taux de pauvreté des ménages sans emploi apparaît trois fois supérieur à la moyenne et quatre fois inférieur pour les ménages en emploi saturé (tableau 8). Les différents problèmes d'emploi ont un impact significatif sur le taux de pauvreté. Pour tous les ménages, y compris ceux qui saturent leur taux d'emploi, l'existence d'un problème d'emploi (bas revenus du travail, contrat court) est systématiquement accompagné par un taux de pauvreté plus élevé.

Tableau 8

Part des ménages sous le seuil de pauvreté monétaire et intensité du lien à l'emploi

	Ensemble des ménages	Ménages hors isolés
Absence d'emploi	27,7	28,4
Emploi non saturé et problème d'emploi	16,6	16,2
Emploi non saturé et aucun problème d'emploi	9,1	8,9
Emploi saturé et problème d'emploi	11,7	11,1
Emploi saturé et aucun problème d'emploi	2,6	3,2
Ensemble	9,9	10,2

Source : INSEE, Panel européen des ménages vague 3. 1995.

Champ : Ménages actifs potentiels

Lecture : parmi l'ensemble des ménages actifs potentiels, 9,9 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce taux est de 27,7 % pour les ménages n'ayant aucun lien avec le marché du travail.

Note : le terme « emploi saturé » s'applique à un ménage où tous les actifs potentiels occupent pendant la période de référence un emploi permanent à temps complet. Par « problème d'emploi » on entend : temps partiel subi, période de chômage d'au moins trois mois, contrat de travail d'une durée inférieure à 6 mois, bas revenus du travail. Seuls les deux derniers s'appliquent pour les ménages en emploi saturé.

1.7 Evolution des taux de pauvreté monétaire de 1970 à 1996 : baisse jusqu'au début des années 90, hausse sensible pour les jeunes par la suite

Les seuils de pauvreté et le nombre de ménages pauvres qui en découle sont calculés à partir des données des six enquêtes Revenus fiscaux. La comparabilité des données dans le temps impose d'utiliser la notion de revenu la plus homogène, à savoir le revenu disponible déclaré, mesuré en francs constants de 1996. Les revenus comprennent les revenus salariaux, les revenus d'indépendants, les revenus sociaux, les revenus du patrimoine déclarés et les transferts entre ménages lorsqu'ils sont déclarés, c'est à dire pour l'essentiel des pensions alimentaires. Si la composition du revenu primaire est identique pour toutes les enquêtes, en revanche leur couverture par la source fiscale a pu changer au gré des modifications de la législation. Ceci concerne surtout deux types de revenus :

- les revenus d'indépendants, pour lesquels les déclarations forfaitaires sont aujourd'hui plus rares, ce qui entraîne une hausse du revenu des indépendants.
- Les revenus du patrimoine pour lesquels on sait que depuis 1970 sont intervenues des modifications de structure, entre revenus non imposables, soumis au prélèvement libératoire et les revenus non imposables.

Enfin, rappelons qu'une partie des revenus sociaux sont imputés (sur barème ou avec des outils économétriques) lorsqu'ils sont non imposables, mais certaines prestations sociales ne sont pas imputées pour toutes les années⁴. En conséquence, les évolutions constatées peuvent confondre les évolutions réelles et les évolutions liées à la source d'information, qu'il est difficile de distinguer.

Tableau 9

Seuils, taux de pauvreté et nombre de ménages pauvres de 1970 à 1996

Année	Seuil de pauvreté en F 1996 par mois	Taux de croissance annuel du seuil (en %)	Taux de croissance annuel du RDB par tête en FF 80 (*)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de ménages pauvres en milliers
1970	2 108	//	//	15,7	2 538
1975	2 680	4,9	4,7	12,6	2 221
1979	3 100	3,7	3,6	9,1	1 736
1984	3 203	0,7	2,1	7,1	1 435
1990	3 422	1,1	2,4	7,1	1 544
1996	3 479	0,3	1,1	7,3	1 673

Source : INSEE-DGI, Enquête Revenu fiscaux 1996.

(*) : Source : INSEE, Comptes de la Nation.

Seuil = 50 % de la médiane

⁴ Pour plus d'informations sur la comparabilité des données on pourra se référer au document « Synthèses n° 28 » INSEE 1999, p 30-35.

Le tableau 9 montre que le taux de pauvreté a diminué entre 1970 et 1984, se stabilisant par la suite. Notons qu'il s'agit de pauvreté relative et que, en francs constants, le seuil de pauvreté a augmenté sensiblement entre 1970 et 1996 (2 % par an en moyenne). Cette augmentation, rapide au cours des années soixante-dix, a fortement ralenti au cours des années quatre-vingt, phénomène qui s'est amplifié au début des années quatre-vingt-dix (0,3 % par an entre 1990 et 1996). Sur l'ensemble de la période, l'augmentation du niveau du seuil est un peu plus faible que celle du revenu disponible brut (RDB) par habitant pour la population dans son ensemble (environ 2,7 % par an). Alors qu'en début de période le seuil de pauvreté et le revenu moyen évoluent à la même vitesse, en fin de période les deux taux de croissance divergent au détriment du seuil de pauvreté qui croît moins vite que le revenu moyen.

Une analyse par type de ménage montre l'évolution de la structure de la population pauvre entre 1970 et 1996. Les caractéristiques retenues sont : le statut de la personne de référence, la zone urbaine et la tranche d'âge.

Le tableau 10 retrace des évolutions de la pauvreté monétaire entre 1970 et 1996 : l'impact de la pauvreté a fortement diminué en milieu rural mais demeure toutefois à environ 10 %, soit environ 2,5 points de plus que la moyenne. La baisse est moins marquée pour les populations des zones urbaines hors agglomération parisienne (de 20 000 à 2 000 000 d'habitants). La diminution du taux de pauvreté parmi les personnes âgées touche plus particulièrement les tranches de 65 ans et plus, ce phénomène est généralement attribué au renouvellement de générations et à l'arrivée dans ces tranches d'âge de ménages ayant connu des carrières plus favorables, ainsi qu'à l'impact de la montée en puissance de la double activité au sein des couples arrivant à l'âge de la retraite. Il est également lié à la forte revalorisation du minimum vieillesse entre 1979 et 1984. Pour les actifs (chômeurs ou occupés), la baisse de la pauvreté a été perceptible dans les années soixante dix et au début des années quatre-vingt, alors qu'une remontée du taux apparaît au début des années quatre-vingt-dix, en particulier pour les salariés.

1.8 Seuils de pauvreté et minima sociaux*

Tableau 10

Taux de pauvreté de 1970 à 1996 selon différentes caractéristiques des ménages

	1970	1975	1979	1984 (2)	1990	1996
Ensemble	15,7	12,6	9,1	7,1	7,1	7,3
Statut de la PR (1)						
Actifs	9,0	8,1	7,6	6,9	6,1	7,6
Dont salariés ou chômeurs ayant déjà travaillé	4,0	3,9	4,9	4,7	4,9	6,6
Retraités	27,8	18,2	10,7	4,0	5,9	4,2
Inactifs (ni étudiant, ni retraités)	43,7	34,9	25,5	23,4	23,5	19,8
Strate urbaine						
Commune rurale	32,3	24,4	17,5	10,2	9,9	9,8
Moins de 20 000 habitants	14,3	12,6	8,6	7,8	7,3	7,9
De 20 000 à moins de 100 000 habitants	10,8	9,3	6,3	6,5	6,6	7,5
De 100 000 à moins de 2 millions d'habitants	8,5	7,7	6,4	6,0	6,6	6,8
Agglomération parisienne	6,2	5,7	4,3	3,9	4,2	3,5
Age de la PR (1)						
Moins de 25 ans	5,5	7,2	8,6	12,3	13,8	19,7
De 25 à 29 ans	3,9	4,2	5,0	6,0	6,3	8,9
De 30 à 34 ans	4,9	4,1	3,5	5,1	5,7	7,2
De 35 à 39 ans	6,6	5,3	5,0	5,4	5,5	6,5
De 40 à 44 ans	9,1	8,5	8,4	8,8	6,4	8,4
De 45 à 49 ans	10,5	11,9	10,1	9,7	8,3	9,2
De 50 à 54 ans	12,4	12,6	12,4	11,8	9,4	7,9
De 55 à 59 ans	15,0	16,4	14,6	13,0	10,4	9,7
De 60 à 64 ans	21,2	17,4	12,8	11,4	7,3	5,9
65 ans et plus	30,2	20,9	10,1	1,8	5,8	4,8

Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 1996

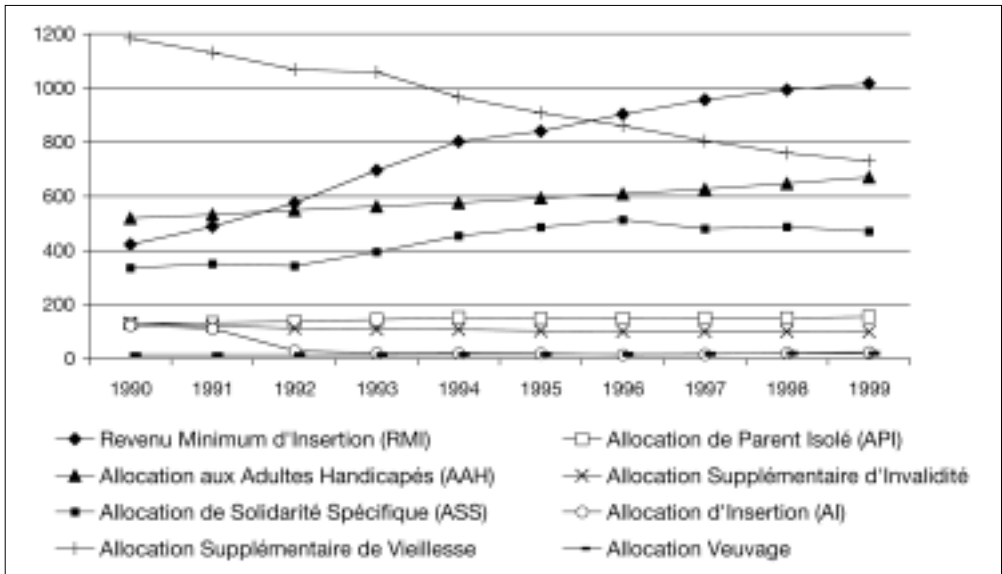
Note : (1) PR = personne de référence du ménage. (2) En 1984, le taux de pauvreté des ménages les plus âgés est extrêmement bas. Cela tient au fait que le minimum vieillesse ayant été fortement revalorisé au début des années 80, il se situe au-dessus du seuil de pauvreté. De ce fait et étant donné le mode d'attribution et de détermination du minimum vieillesse, il n'y a presque plus de pauvres au sein des ménages âgés. Depuis 1984, le seuil de pauvreté a progressé plus vite que le minimum vieillesse, d'où une remontée apparente du taux de pauvreté au sein des plus de 65 ans (voir INSEE, Synthèses n° 28, page 33).

* Pour plus de précisions, se rapporter à l'encadré 2 et aux tableaux 10 et 11.

Au total 3,2 millions d'allocataires sont concernés par les différents minima sociaux au 31 décembre 1999. En considérant les conjoints et personnes à charge, 5,5 millions d'individus vivent dans un foyer allocataire d'un minimum social. Un tiers des allocataires perçoit le RMI qui est devenu, au milieu des années 90, l'allocation la plus répandue. L'Allocation supplémentaire vieillesse concerne environ 23 % des bénéficiaires. Suivent l'Allocation pour adultes handicapés (AAH), qui concerne 21 % des allocataires, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) (15 %) et l'Allocation aux parents isolés (API) (5 %). Le nombre d'allocataires des minima sociaux s'est accru de moins de 3 % par an entre 1994 et 1999, avec une stabilisation pour la dernière année (+ 0,2 %). La progression du nombre d'allocataires était sensiblement plus forte au début des années 90 (+ 8,7 % entre 1990 et 1994), phénomène qui s'explique par la montée en charge du RMI, dont les effectifs augmentaient chaque année de 15 % à 20 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse connaît une décline continue depuis le début des années 90, due au renouvellement des générations, les retraités les plus récents ayant des conditions de départ à la retraite plus favorables que leurs aînés (graphique 1).

Graphique 1

Evolution du nombre d'allocataires des minima sociaux
(en milliers)



Source : Demailly D. « Les allocataires des minima sociaux en 1998/1999 ». DREES, Etudes et Résultats n° 67, juin 2000. Données : BDMS-DREES, CNAF, MSA, UNEDIC, CNAVTS et autres caisses de retraites.

Comparer directement les populations d'allocataires des minima sociaux aux populations identifiées comme pauvres au sens monétaire du terme s'avère délicat. En effet les notions de ménage et foyer différent (cf. encadré 1) et, par conséquent le décompte des individus concernés également. A cette restriction près, on constate une structure par âge fort différente. Seuls 4,6 % des bénéficiaires de minima sociaux ont moins de 25 ans et 29 % ont plus de 60 ans, alors qu'un quart des individus vivant dans un ménage pauvre ont moins de 25 ans et seulement 10 % plus de 55 ans (4 % plus de 65 ans). Ces écarts peuvent être expliqués par deux spécificités de la législation sociale. D'une part, il existe des conditions d'âge pour l'accès à certains minima sociaux, notamment au RMI qui ne concerne que 30 000 allocataires de moins de 25 ans (et qui dans ce cas ont obligatoirement au moins un enfant à charge), mais aussi indirectement à l'ASS compte tenu de l'ancienneté requise sur le marché du travail. D'autre part le plafond du minimum vieillesse, versé aux plus de 60 ans, est supérieur pour les couples au seuil de pauvreté, ce qui explique leur présence nettement plus importante parmi les bénéficiaires des minima sociaux que parmi les individus pauvres. Par ailleurs, on sait que les personnes âgées dont les revenus sont modestes ont plus tendance que les autres à demeurer au domicile de leurs enfants, ce qui tend à les éliminer du décompte des individus appartenant à un ménage pauvre mais pas, le cas échéant, des allocataires des minima sociaux.

Si l'on prend comme seuil de pauvreté 3 500 F/mois et par unité de consommation, on constate que la plupart des montants garantis par les minima sociaux sont proches de celui-ci ou inférieurs. C'est notamment le cas pour le RMI en particulier pour les allocataires isolés, dont le montant de revenu garanti est de 2 552 F (barème de juillet 2000)⁵. La prise en compte d'une allocation logement de 1 000 F (ce qui correspondrait à un loyer hors charges de 800 F par mois environ) conduirait pour un isolé au RMI à un revenu mensuel d'environ 3 200 F (déduction faite du forfait logement), ce qui le maintient sous le seuil de pauvreté.

⁵ Remarquons que le seuil de pauvreté mentionné ici a été calculé à partir de l'enquête Revenus fiscaux de 1996, il y a donc un décalage temporel avec le barème de référence. En toute rigueur il conviendrait de raisonner en francs constants, ce qui amènerait à relever le niveau du seuil de pauvreté de 3 500 à 3 650 F environ.

Encadré 2

Seuil de pauvreté et minima sociaux

Il existe en France huit minima sociaux, formes d'allocations de solidarité visant à assurer aux ménages un plancher de ressources minimal. Ces allocations sont les suivantes : le minimum vieillesse, l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de parents isolés (API), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation d'assurance veuvage, l'allocation supplémentaire d'invalidité, l'allocation d'insertion (AI), le revenu minimum d'insertion (RMI). Il s'agit d'allocations différentielles : le montant versé comble l'écart entre d'éventuelles ressources que l'allocataire peut percevoir par ailleurs et un plafond, parfois dans la limite d'un montant maximum (ASS, AI). Ces montants sont revalorisés périodiquement. La mise en place des minima sociaux a été progressive et chacun d'eux visait une population particulière : personnes âgées n'ayant pas suffisamment cotisé au cours de leur vie active, handicapés dans l'incapacité de travailler, veuve ou femme seule avec enfant(s) privées d'emploi, chômeur en fin de droits. L'instauration de RMI en 1988 a eu pour but de combler un vide et d'assurer également un minimum de revenu pour les personnes sans ressource n'entrant dans aucune des catégories précédentes. On peut être tenté d'utiliser ces différents minima sociaux pour assimiler leurs allocataires à la population pauvre. C'est l'approche « administrative » qui reviendrait implicitement à fixer le seuil de pauvreté au montant de revenu garanti. Sans aller jusqu'à adopter cette approche, on peut mettre en regard les différents seuils d'exclusion des minima sociaux et les seuils de pauvreté relatifs calculés à partir des données d'enquêtes ainsi que les effectifs d'individus vivant dans des ménages pauvres et ceux vivant dans les foyers des allocataires des minima sociaux.

Tableau 11

Les minima sociaux, conditions d'accès, barèmes et effectifs

	Conditions d'attribution	Barèmes mensuels 07/2000	Nombre d'allocataires 31/12/99 en milliers
RMI	Créé en 1988, pour toute personne de 25 ans ou plus. La condition d'âge n'est pas exigée pour les personnes ayant au moins un enfant né ou à naître.	Plafond de ressources et allocation garantie : Isolé 0 enf. : 2 552 F Isolé 1 enf. : 3 829 F Isolé 2 enf. : 4 594 F Couple 0 enf. : 3 829 F Couple 1 enf. : 4 594 F Couple 2 enf. : 5 360 F +1 021 F par enfant supplémentaire.	1 017,8
API	Créée en 1976, pour les personnes assumant seules la charge d'enfant(s), y compris les femmes enceintes ; versée jusqu'au troisième anniversaire du dernier enfant.	Plafond de ressources et allocation garantie : Femme enceinte : 3 236 F Isolé 1 enfant : 4 315 F +1 079 F par enfant supplémentaire.	155,2
Allocation supplémentaire vieillesse	Créée en 1956, elle a pour but de porter au montant du minimum vieillesse les revenus des personnes de 65 ans et plus (60 ans en cas d'incapacité au travail) titulaires d'un ou plusieurs avantages de base attribués par les régimes obligatoires d'assurance vieillesse ou d'une allocation spéciale du service d'allocation spéciale vieillesse (SASV)	Plafond de ressources : Personne seule : 3 662 F Couple : 6 415 F Allocation garantie : Personne seule : 3 576 F Couple : 6 415 F	730,0
ASS	Créée en 1984 pour les chômeurs ayant épuisé leur droit à l'allocation unique dégressive, justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture du contrat qui a ouvert les droits à l'assurance chômage.	Plafonds de ressources : Personne seule : 5 885 F Couple : 9 248 F Dans la limite de ces plafonds de ressources, l'allocation versée est de : 2 557 F au taux normal (moins de 55 ans) 3 673 F au taux majoré (plus de 55ans).	470,8
Allocation d'assurance veuvage	Créée en 1980 pour assurer un minimum de ressources au conjoint survivant d'un assuré social, âgé de moins de 55 ans ayant élevé un enfant pendant 9 ans avant son seizième anniversaire, ou élevant un enfant au moment du veuvage.	Plafond : 3 950 F Allocation garantie : 3 160 F la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} année.	20,0
Allocation supplémentaire invalidité		Mêmes montants que l'allocation supplémentaire vieillesse.	100,0
Allocation d'insertion	Créée en 1984, elle est réservée depuis 1992 à des populations particulières (détenus libérés, apatrides, rapatriés, réfugiés ayant demandé l'asile en France).	Plafond de ressources : 5 330 F Dans la limite de ce plafond le montant de l'allocation versée est de 1 801 F	25,1
AAH	Créée en 1975, pour les personnes handicapées sans ressources justifiant d'un taux d'incapacité de 80 % ou 50 % en cas d'incapacité reconnue par la COTOREP, âgé de 20 ans et plus (16 ans pour les enfants n'ouvrant plus droit aux allocations familiales)	Plafond de ressource : 3 626 F Montant mensuel garanti : 3 576 F Complément d'AAH : 572 F (versé sous certaines conditions).	671,3

Source : Demailly D. « Les allocataires des minima sociaux en 1998/1999 », DREES, Etudes et Résultats n° 67, juin 2000.

Données : BDMS-DREES, CNAF, MSA, UNEDIC, CNAVTS et autres caisses de retraites.

2. Evolution conjoncturelle de la pauvreté et des inégalités

Des modifications dans la structure de la population pauvre peuvent être mises en évidence sur le long terme, mais à court terme comment évolue la pauvreté ? L'approche adoptée ici consiste à examiner les modifications des taux de pauvreté sur une courte période (1996-1999) marquée par une reprise économique soutenue au cours des deux dernières années.

2.1. Seuils et taux de pauvreté : définitions

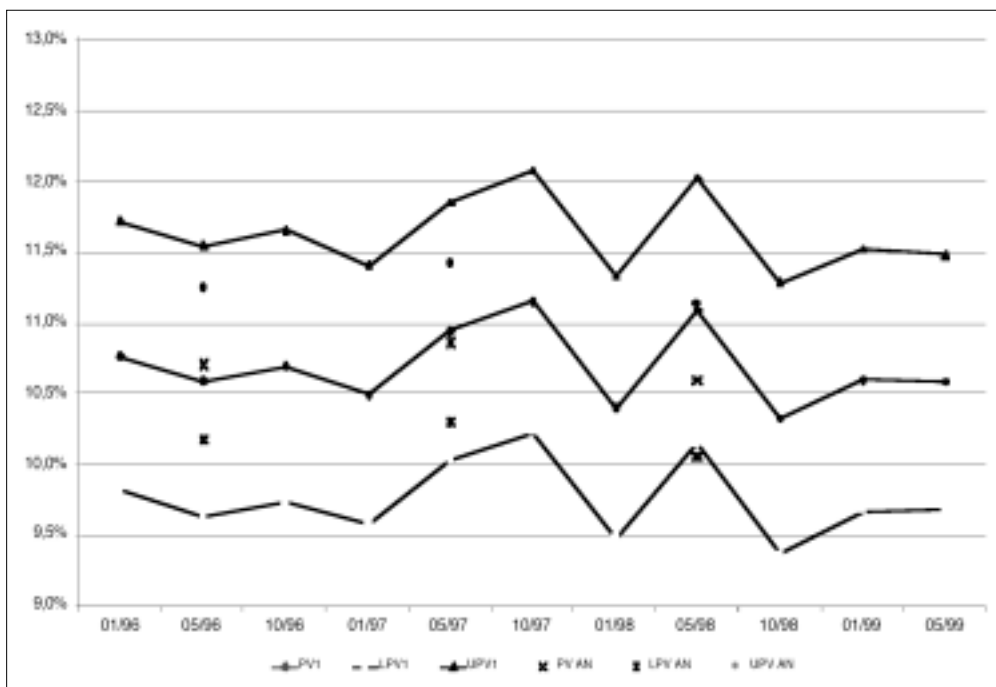
Les seuils de pauvreté obtenus à partir des données des enquêtes Conditions de Vie de 1996 à 1999 sont calculés sur la base des revenus (nets de CSG et des cotisations sociales) déclarés par les ménages (hors ménages dont la personne de référence est étudiant ou militaire du contingent). Il s'agit du revenu global avant impôts de tous les membres du ménage. Le passage du revenu au niveau de vie s'opère en divisant le revenu par le nombre d'unités de consommation du ménage (échelle 1-0,5-0,3). Le seuil global est fixé à la demi médiane du niveau de vie. L'objectif principal de l'exploitation des enquêtes Conditions de vie n'est pas en soi la détermination du seuil de pauvreté, les revenus dans ces enquêtes étant sous estimés par rapport aux enquêtes Revenus fiscaux étudiés dans la partie précédente, mais d'analyser les évolutions récentes des taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalité (indice de GINI).

2.2 Le taux de pauvreté relatif apparaît peu sensible à la conjoncture entre le début 1996 et la mi 1999

Graphique 2

Evolution du taux de pauvreté monétaire

Pour l'ensemble de la population



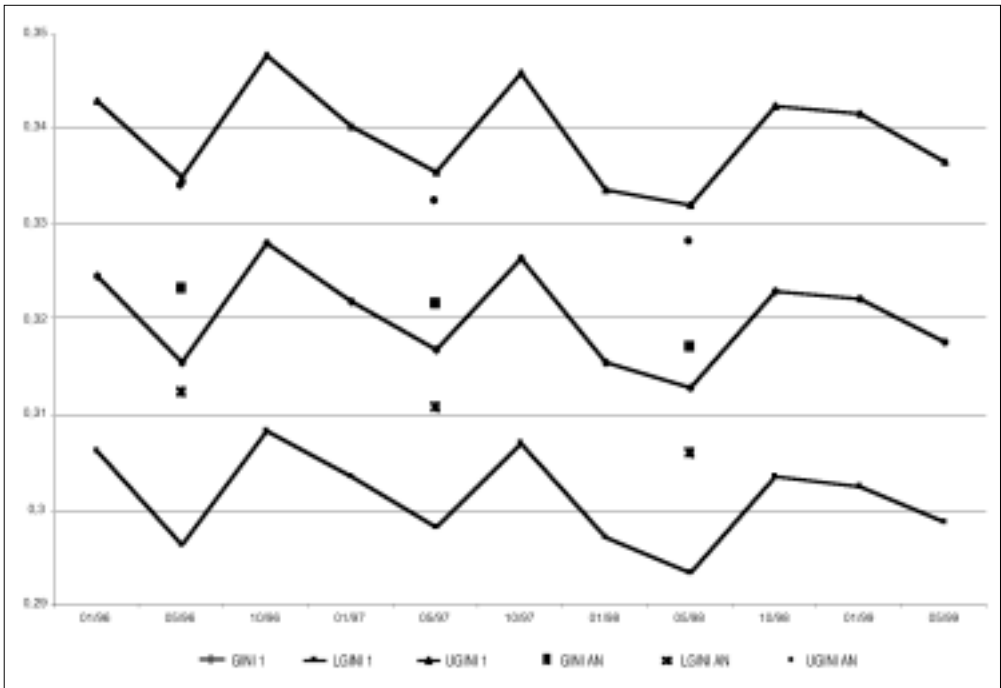
Source : INSEE, enquêtes PCV

Note : pour le graphique 2, le taux de pauvreté PV1 est calculé pour chaque enquête PCV (trois par an), LPV1 et UPV1 sont les bornes inférieures et supérieures (PV1 a une probabilité de 95 % de se situer entre ces deux valeurs). Même remarque pour les indices PV AN, mais ceux ci sont calculés en empilant pour les années 96, 97 et 98 les trois enquêtes de janvier, mai et octobre.

2.3 L'indicateur global d'inégalité est stable sur la période 1996-1999

Graphique 3

Indices d'inégalité de Gini pour l'ensemble de la population



Source : INSEE, enquêtes PCV

Note : l'indicateur d'inégalité GINI 1 est calculé pour chaque enquête PCV (trois par an), LGINI 1 et UGINI 1 sont les bornes inférieures et supérieures (GINI 1 a une probabilité de 95 % de se situer entre ces deux valeurs). Même remarque pour les indices GINI AN, mais ceux ci sont calculés en empilant pour les années 96, 97 et 98 les trois enquêtes de janvier, mai et octobre.

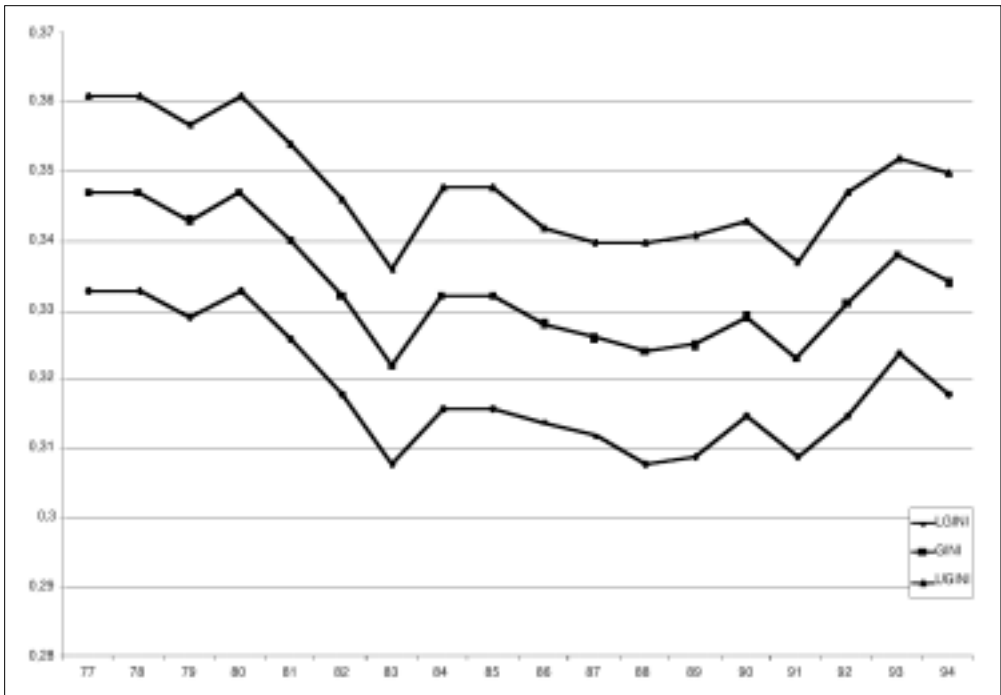
L'indice de Gini prend une valeur comprise entre 0 en cas d'égalité parfaite (tous les ménages disposent du même revenu par unité de consommation) et 1 (cas hypothétique où un seul ménage concentrerait la totalité du revenu, tous les autres ayant un revenu nul).

Les évolutions des inégalités entre 1996 et 1999 n'apparaissent pas significatives au regard de la précision de l'enquête. Les taux de pauvreté se maintiennent autour de 10,5 % pour l'ensemble de la population : 9,5 à 10,5 % pour les actifs et pour les retraités entre 8,5 et 10,5 % sur les années 1996-1999. L'indicateur d'inégalité de GINI se maintient autour de 0,32 (0,32 pour les actifs et de 0,28 à 0,32 pour les retraités). Cette inertie est due à la nature du phénomène observé qui évolue lentement. Rappelons que l'on mesure ici la déformation de la distribution des revenus, le seuil de pauvreté étant relatif et non pas absolu. On notera toutefois que le message de diverses enquêtes

(Budget de famille, Revenus fiscaux) au début des années quatre vingt dix allait dans le sens d'une augmentation, faiblement significative, des indicateurs d'inégalité parmi les actifs. De même, l'enquête de Conjoncture auprès des ménages (cf. graphique suivant) montre que l'indicateur d'inégalité a significativement chuté au début des années 80, ce qui coïncide avec la période de la revalorisation du minimum vieillesse. Il se stabilise par la suite et remonte légèrement au début des années 90. Bien que le diagnostic porte ici sur des enquêtes différentes, et que les évolutions soient à la limite du seuil de significativité des indicateurs, il semble que le mouvement à la hausse du début des années 90 n'est plus à l'œuvre entre 1996 et 1999. La phase de croissance économique que connaît la France actuellement est encore trop récente pour distinguer, au vu des évolutions présentées ici, ce qui est dû à l'inertie réelle des phénomènes de pauvreté et d'inégalité et ce qui reflète un retard d'ajustement de la pauvreté monétaire sur la conjoncture économique. Il est fort probable que les deux phénomènes soient présents. Apprécier de façon plus précise le lien entre la conjoncture économique et la pauvreté monétaire nécessiterait une série d'enquêtes plus longue ou une enquête plus complète sur les revenus des ménages.

Graphique 4

Evolution de l'indice d'inégalité de Gini de 1977 à 1994



UGINI : borne supérieure de l'indice

LGINI : borne inférieure de l'indice

Source : INSEE, enquête de conjoncture quadrimestrielle auprès des ménages 1977-1994

Encadré 3**Le nombre d'allocataires du RMI est-il sensible à la conjoncture économique ?**

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques a réalisé une modélisation simple qui relie l'effectif des allocataires du RMI à des variables retraçant l'évolution conjoncturelle du marché du travail. On ne présentera ici que les principales caractéristiques du modèle⁶. L'étude a pour point de départ une équation comptable indiquant que les allocataires du RMI sont les individus qui, au sein des bénéficiaires potentiels, sont privés d'emploi ou d'indemnisation de chômage. Cette simplification exclut de fait les allocataires percevant des allocations chômage et ceux ayant un emploi (en intéressement par exemple). Le nombre d'individus sans emploi et non indemnisés dépend lui même du nombre total de chômeurs et du taux de couverture des chômeurs par le système d'indemnisation (assurance ou solidarité). Pour l'essentiel, les chômeurs indemnisés sont ceux qui perçoivent l'Allocation Unique Dégressive, l'Allocation de Solidarité Spécifique ou l'Allocation d'Insertion. Le modèle tient compte de l'effet de l'augmentation de la population active sur le chômage (par l'estimation d'un taux de flexion) et donc sur le chômage non indemnisé. Enfin, l'effectif des allocataires du RMI est supposé dépendre des conditions d'accès à l'allocation (effet de barème). On déduit de l'équilibre comptable une équation dont l'estimation des coefficients donne des ordres de grandeur de l'élasticité de nombre d'allocataires du RMI aux variables d'intérêt.

Il en ressort qu'une hausse de 1 % de l'emploi conduit, par un effet direct et par les effets induits sur le nombre de chômeurs, à une baisse de 2 % environ du nombre d'allocataires du RMI, une hausse d'un point du taux de couverture du régime d'indemnisation du chômage conduit à une baisse de 0,8 % du nombre d'allocataires et enfin, une augmentation du barème du RMI de 1 % conduit à une hausse du nombre d'allocataires de 0,4 %. Autrement dit en terme d'effectifs, 100 000 emplois nouveaux chaque année conduisent à une diminution du nombre d'allocataires de 13 000, une hausse d'un point du taux de couverture conduit à une baisse de 7 200 allocataires et une augmentation d'un point du barème du RMI à une hausse de 4 000 allocataires. Ces effets viennent s'ajouter à un facteur démographique (augmentation de la population potentiellement bénéficiaire) estimé à environ 60 000 par an depuis 1994. Il faudrait donc selon ces estimations une création annuelle moyenne de 400 000 emplois pour stabiliser le nombre d'allocataires de RMI.

La reprise de l'emploi atténue l'augmentation du nombre d'allocataires

Appliquée à l'évolution du nombre d'allocataires du RMI entre 1992 et 1999, ces estimations permettent de décomposer celle-ci selon les facteurs qui en sont à l'origine. Sur la période 1992-1993 le facteur démographique et la montée du chômage se conjuguent et expliquent la quasi totalité des 200 000 allocataires supplémentaires observés. La période suivante (1994-1996) est caractérisée par une stagnation de l'emploi, sa contribution à la variation des effectifs du RMI est donc faible. Celle-ci s'expliquerait à 70 % par l'effet démographique, et à hauteur de 23 % par les effets retardés de la réforme du système d'allocations chômage (appréhendée ici par l'évolution du taux de couverture). Enfin, la période 1997-1999 est marquée par une reprise forte de l'em-

⁶ G. Cornilleau, D. Demailly, C. Gilles, J.P. Papin : « Les évolutions récentes du RMI : un effet perceptible de la conjoncture économique », Drees, Etudes et Résultats, n° 85, octobre 2000.

ploi qui restreint de 50 % environ la hausse tendancielle du nombre d'allocataires. Cet effet restrictif serait évalué à - 50 000 sur les trois années, alors que l'augmentation observée du nombre d'allocataire est de 110 000. La revalorisation du barème de 3 % en 1999 serait, par un simple effet mécanique, à l'origine d'une augmentation de 12 000 allocataires.

Ces estimations sont réalisées à l'aide d'un modèle très simplifié et conditionnées par des hypothèses fortes en particulier sur la définition de la population potentiellement bénéficiaire. Elles ne doivent pas être interprétées comme un chiffrage précis des effets de la conjoncture du marché du travail sur les effectifs du RMI. Elles attestent néanmoins de l'existence d'un effet des évolutions du marché du travail sur les bénéficiaires du RMI et permettent de donner les ordres de grandeur des proportions relatives entre les différents effets (institutionnel, conjoncturel et démographique).

La mise en évidence d'un effet de la conjoncture de l'emploi sur la population des bénéficiaires du RMI doit aussi être mise en regard de la relative inertie de la pauvreté monétaire relative évoquée dans ce chapitre. On est fondé à penser qu'une diminution du nombre d'allocataires du RMI est un signe d'amélioration de la situation des ménages pauvres (le barème du RMI étant inférieur au seuil de pauvreté, 2 500 F pour une personne seule contre 3 500 F environ). Pour autant cela ne se traduit pas par une évolution marquée du taux de pauvreté relative à court terme sur la même période. Cela peut s'expliquer par le caractère relatif de la notion de pauvreté. Le seuil de pauvreté lui-même évolue avec la conjoncture économique puisqu'il est calculé comme la demi médiane des revenus par unité de consommation de l'ensemble de la population. Ainsi, tout en améliorant en termes absolus la situation des ménages les plus pauvres, par un surcroît de revenus, la croissance économique peut dans le même temps créer plus d'inégalités en termes relatifs, si parallèlement les ménages non pauvres connaissent une augmentation de leurs ressources plus importante. En outre, on remarquera que la stabilisation du nombre d'allocataires du RMI est plus récente que la reprise du marché du travail, puisqu'elle ne s'observe qu'à partir de 1999.

Ce résultat ne conduit donc pas à une remise en cause de l'inertie du taux de pauvreté relatif vis à vis de la conjoncture. D'une part les ménages pauvres ne se confondent pas avec les allocataires du RMI, et les foyers qu'ils constituent. En particulier ceux qui ne vivent pas dans un logement ordinaire ne sont pas comptabilisés parmi les ménages pauvres. D'autre part, une diminution du nombre d'allocataires du RMI peut signifier une augmentation des ressources pour les ménages concernés sans que cela n'entraîne automatiquement des sorties de l'état de pauvreté, si cette augmentation est insuffisante pour que les ressources d'un nombre important d'allocataires dépassent le seuil de pauvreté.

3. Une approche de la pauvreté par les indicateurs de condition de vie des ménages⁷

L'approche par les conditions de vie aborde la pauvreté selon un autre angle que l'aspect uniquement monétaire. Elle se focalise sur plusieurs dimensions de la vie courante, pour lesquelles les ménages ressentent des difficultés (confort du logement, endettement) ou des manques (consommation, équipement). Elle introduit une dose de subjectivité dans la construction de l'indicateur de pauvreté, certaines ques-

⁷ Cette partie reprend une étude d'Emmanuelle Crenner (INSEE).

tions faisant appel à l'évaluation de la situation par les ménages eux-mêmes (difficultés budgétaires). Le principe qui préside à la construction de l'indicateur est le cumul des difficultés éprouvées dans différentes dimensions de la vie courante. Cet indicateur demeure d'essence relative, le but étant toujours d'isoler les ménages les plus défavorisés de la population et de les décrire.

3.1 Définition des indicateurs retenus

On insistera en particulier sur le caractère multidimensionnel des indicateurs de conditions de vie. 28 items élémentaires de conditions de vie sont retenus dans un premier temps. Ils seront par la suite regroupés par grands domaines : difficultés budgétaires, retards de paiement, restriction de consommation, conditions de logement. Un indicateur global synthétisant l'ensemble des difficultés de conditions de vie est également construit. Le principe de construction des indicateurs synthétiques est le cumul des difficultés mesurées par chaque item élémentaire.

3.2 La prise en compte de quatre dimensions dans les conditions de vie des ménages

■ Les difficultés budgétaires du ménage

L'étude est centrée autour d'indicateurs subjectifs sur la situation budgétaire du ménage. Ces indicateurs expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et la difficulté qu'il éprouve pour « boucler » les fins de mois. On s'intéresse notamment à l'endettement, aux découverts bancaires et à la difficulté d'épargner, signe d'un manque de réserve sur lequel s'appuyer en cas de besoin⁸.

L'opinion du ménage sur son niveau de vie est évaluée de deux manières :

- la part des ménages estimant que leurs ressources sont insuffisantes pour couvrir leurs dépenses courantes : 17 % des ménages sont concernés en 1999.
- La part des ménages estimant que financièrement ils y arrivent difficilement ou qu'ils ne peuvent y arriver sans s'endetter : 16 % des ménages sont concernés en 1999.

D'autres études sur la pauvreté subjective utilisent généralement le revenu minimum de subsistance déclaré par le ménage. Concrètement, on demande à chaque ménage d'indiquer le montant du revenu nécessaire à un ménage identique pour « pouvoir simplement subvenir à ses besoins ». Ce revenu permet, si on le rapporte à celui

⁸ La difficulté que comporte l'analyse de ces indicateurs vient du fait qu'ils regroupent plusieurs situations qui ne sont pas toutes synonymes de pauvreté. En effet, l'absence d'épargne et l'endettement peuvent révéler un choix de gestion du budget ou de simples difficultés à gérer ses dépenses en fonction de des revenus dont un ménage dispose. Ils peuvent aussi montrer une réelle impossibilité à vivre avec le revenu dont le ménage dispose. Le risque de ce type d'analyse revient à assimiler la situation d'un ménage endetté, même lourdement pour l'achat d'un bien immobilier qui accroît son patrimoine, à celle d'un ménage ne pouvant faire face aux dépenses courantes du fait d'un revenu insuffisant.

effectivement perçu par le ménage, de sélectionner ceux qui estiment qu'ils ne disposent pas du minimum pour vivre et qui se considèrent par conséquent comme pauvres. Cette question fait partie de l'enquête permanente condition de vie (PCV), mais il semble difficile de l'utiliser. En effet, si on applique cette mesure à l'enquête PCV, près d'un ménage sur deux se considérerait comme pauvre. Ce taux est largement supérieur à celui obtenu dans d'autres enquêtes (environ 25 % d'après l'enquête Budget de famille 1995)⁹ et paraît bien trop élevé pour être utilisable dans le cadre d'une étude sur la pauvreté. Cet écart s'explique en partie par le fait que les revenus indiqués dans l'enquête PCV sont sous-évalués du fait de leur déclaration en tranche alors que le revenu minimal déclaré en clair est probablement plus proche de celui estimé par les autres enquêtes.

L'endettement est appréhendé aussi bien par le biais des emprunts et crédits que par le fait d'être régulièrement à découvert qui peut être le reflet d'une insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses. Le fait d'avoir des emprunts ou des crédits (crédits à la consommation, crédits immobiliers) en cours de remboursement n'est pas en lui-même révélateur de pauvreté. Près d'un ménage sur deux est concerné et pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'investissements immobiliers. En revanche, le fait d'avoir des remboursements élevés par rapport aux revenus peut induire des difficultés de conditions de vie : 3 % des ménages ont des taux d'effort supérieurs au tiers de leurs revenus. Enfin, 7 % des ménages déclarent être à découvert au moins une fois par mois.

Disposer d'une épargne constitue une sécurité contre la pauvreté et inversement n'en avoir aucune représente un risque, ce qui justifie l'utilisation du critère de l'épargne, a priori plus répandue parmi les ménages aisés que parmi les ménages à bas revenus, dans une étude sur la pauvreté. Un quart des ménages interrogés dans l'enquête PCV de mai 1999 n'a aucune somme d'argent de côté. Par ailleurs, environ 20 % des ménages ont été amenés à puiser dans une épargne préalablement accumulée pour équilibrer leur budget.

■ Les retards de paiement

L'enquête PCV permet aussi de distinguer les ménages qui, pour des raisons financières, ont été dans l'impossibilité de payer à temps certaines dépenses. Ces difficultés concernent le plus souvent les factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone (7 % des ménages). Seuls 2 % des ménages ont eu du mal à payer à temps le loyer ou les charges liées au logement et 1 % les remboursements d'autres crédits ou les versements d'impôts. De même que pour l'endettement, il est difficile de savoir dans quelle mesure ces retards de paiement révèlent des problèmes de gestion ou de réelles difficultés. Cependant, il est précisé dans les libellés des questions que ces retards doivent intervenir « en raison de problèmes d'argent ». Ainsi, le risque de capter les cas de négligence s'en trouve limité.

⁹ F. Gardes, C. Loisy, «La pauvreté selon les ménages, une évaluation subjective et indexée sur leur revenu», INSEE, Economie et Statistique, n° 308-309-310, 1998.

■ Les restrictions de consommation

Les restrictions de consommation retenues dans l'enquête concernent des dépenses courantes considérées comme indispensables pour tout ménage vivant en France aujourd'hui. On constate ainsi que les moyens financiers ne permettent pas à 12 % des ménages de maintenir leur logement à la bonne température, à près d'un ménage sur trois de partir en vacances au moins une fois par an ou de remplacer des meubles hors d'usage, à près d'un ménage sur dix d'acheter des vêtements neufs, de recevoir des amis ou des parents une fois par mois ou d'offrir des cadeaux une fois par an. Par ailleurs, 5 % des ménages ne peuvent pas manger de viande, de poulet ou du poisson tous les deux jours minimum, 6 % posséder deux paires de chaussures par adulte du ménage. Enfin 3 % des ménages déclarent avoir passé une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent au cours des deux semaines précédant l'enquête.

■ Le confort du logement

On appréhende les difficultés des conditions de logement dans un premier temps par la faiblesse des équipements dont dispose le ménage et par la non possession de biens durables. On se limitera ici aux équipements communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » pour l'ensemble des ménages, et dont dispose une large majorité d'entre eux. Ainsi, un système de chauffage semble manquer à plus de 11 % des ménages, 3 % ne sont pas équipés de salles de bain ou de salle d'eau et 2 % n'ont pas de toilettes à l'intérieur du logement. Plus d'un ménage sur cent ne dispose pas d'eau chaude courante. Concernant les biens durables, plus d'un ménage sur cinq ne possède pas de voiture, 11 % des ménages ne sont pas équipés de lave-linge et 2 % des ménages ne disposent pas de réfrigérateur¹⁰.

La taille du logement est analysée par le biais d'un indice de peuplement¹¹, mais aussi selon l'opinion du ménage à ce sujet. Ainsi, alors que seulement un peu plus de 10 % des ménages sur dix vivent dans des logements surpeuplés, près d'un ménage sur cinq juge son logement trop petit. Les autres critiques attribuées au logement portent sur la difficulté à chauffer (26 %), le bruit (21 %) et l'humidité (14 %).

¹⁰ Par ailleurs, 8 % n'ont pas de téléviseur couleur, mais cet indicateur n'est pas retenu dans cette étude car il ne révèle que rarement un manque de ressources. En effet, les ménages sans téléviseur sont plutôt des ménages aisés dont la personne de référence est cadre ou profession libérale et l'absence d'équipements relève plus d'un comportement choisi que d'une contrainte budgétaire.

¹¹ L'indice de peuplement est calculé de manière à tenir compte non seulement de la taille du ménage, mais aussi de sa composition, de la présence d'enfants et de leur âge et de la cohabitation avec des adultes ne faisant pas partie de la famille restreinte. On reprend ici le calcul utilisé dans le cadre de l'enquête logement : une pièce pour le ménage et une pièce par personne de la famille. S'ajoutent une pièce par personne hors de la famille non célibataire ou célibataire de 19 ans et plus et une pièce pour 2 enfants de moins de 7 ans ou une pièce par enfant plus âgé.

3.3 13 % des ménages ont des difficultés pour plus d'un tiers des indicateurs de condition de vie

La faiblesse du nombre de ménages concernés par certains indicateurs ne permet pas une analyse précise indépendamment des autres difficultés. De plus, chaque indicateur élémentaire (item) ne révèle qu'un type de difficulté très ciblé, qui, analysé seul, n'est pas forcément révélateur de conditions de vie globalement difficiles. Par exemple, si un ménage juge son logement trop petit par rapport au nombre de personnes résidentes, cela reste insuffisant pour considérer qu'il a dans l'ensemble, des conditions de vie difficiles. C'est pourquoi il est intéressant de recourir à des échelles de pauvreté de conditions de vie qui établissent des cumuls. Ainsi, chaque indicateur élémentaire est pris en compte, au sein d'un indicateur global, comme une difficulté supplémentaire rencontrée par les ménages. Cette méthode permet d'isoler les ménages les plus en difficulté selon un ensemble de critères prédéfinis.

A partir de l'ensemble des 28¹² indicateurs de pauvreté de conditions de vie retenus, on peut calculer pour chaque ménage un score global de pauvreté, c'est-à-dire un nombre de difficultés rencontrées¹³.

¹² L'indicateur sur la possession des biens durables est intégré dans l'analyse.

¹³ Des coefficients de corrélations (qui permettent de mesurer la cohérence interne d'un score défini comme une somme de variables) ont été préalablement calculés entre chacun des indicateurs afin de repérer les indicateurs trop fortement corrélés qui ne feraient qu'alourdir la démarche. Il était aussi nécessaire de repérer les indicateurs corrélés négativement qui n'auraient donc pas leur place dans une même échelle. Cette mesure a permis de mettre en avant une certaine redondance entre différents indicateurs d'endettement. Ainsi les indicateurs de retards de paiement de traites d'emprunts ou de crédits ont été supprimés des échelles pour ne pas donner une part relative à l'endettement trop forte parmi l'ensemble des difficultés de conditions de vie.

On obtient la répartition suivante :

Tableau 12

Echelle globale de difficultés

Indicateur général (28 items)	Nombre de ménages	%	% cumulés	% cumulés
0	4 370 000	18,1	18,1	100,0
1	4 690 000	19,4	37,5	81,9
2	3 680 000	15,3	52,8	62,5
3	2 730 000	11,3	64,1	47,2
4	1 930 000	8,0	72,1	35,9
5	1 480 000	6,1	78,2	27,9
6	1 310 000	5,4	83,7	21,8
7	900 000	3,7	87,4	16,3
8	820 000	3,4	90,8	12,6
9	660 000	2,7	93,6	9,2
10	540 000	2,3	95,8	6,5
11	270 000	1,1	97,0	4,2
12	240 000	1,0	98,0	3,1
13	120 000	0,5	98,5	2,1
14	130 000	0,6	99,0	1,6
15	92 000	0,4	99,4	1,0
16	79 000	0,3	99,7	0,6
17	36 000	0,2	99,9	0,3
18	8 000	0,0	99,9	0,1
19 et plus	22 000	0,1	100,0	0,1

Source : INSEE, enquête permanente conditions de vie.

Lecture : 18,1 % des ménages n'éprouvent aucune difficulté parmi celles mentionnées, 19,4 % éprouvent une difficulté et une seule, 15,3 % deux (colonne 3). En cumulant par le haut du tableau (colonne 4) : 52,8 % des ménages éprouvent au plus deux difficultés parmi les 28 citées, le complément : 47,2 % éprouvent 3 difficultés et plus (colonne 5). En cumulant par le bas du tableau, 12,6 % des ménages éprouvent 8 difficultés ou plus.

La démarche la plus courante pour analyser la pauvreté en termes de condition de vie est d'isoler, parmi les ménages cumulant le plus de difficultés, une proportion proche du taux de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté monétaire calculé à partir de l'enquête PCV est de 11 % environ¹⁴. Ceci conduit à analyser plus particulièrement les caractéristiques des ménages confrontés à 8 types de difficultés ou plus, quelque soit le domaine, qui correspondent aux 12,6 % des ménages les plus défavorisés selon le critère des conditions de vie.

¹⁴ Calculé de manière usuelle comme la part des ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à la demi médiane de l'ensemble de l'échantillon.

Pour affiner l'analyse, on peut aussi recourir à des échelles de pauvreté partielles portant sur les quatre groupes parmi les 28 indicateurs reflétant des types de difficultés particuliers : la situation budgétaire, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les conditions de logement (tableaux 13 à 16).

Les indicateurs de restriction de consommation et ceux concernant les retards de paiement pourraient être regroupés, mais ils ne reflètent pas forcément les mêmes situations. Les retards de paiement sont plus rares et peuvent relever autant d'une mauvaise gestion budgétaire que d'une contrainte financière forte. Pour lever cette ambiguïté, les retards de paiement seront analysés séparément dans le cadre des échelles partielles.

Tableau 13

Indicateurs « quasi-monétaires » : situation budgétaire

Indicateurs monétaire (6 items)	Nombre de ménages	%	% cumulés
0	12 150 000	50,3	100,0
1	6 260 000	25,9	49,7
2	2 710 000	11,2	23,8
3	2 000 000	8,3	12,5
4	830 000	3,4	4,2
5	170 000	0,7	0,8
6	25 000	0,1	0,1

Source : INSEE, enquête permanente conditions de vie.
Lecture : Cumul par le bas du tableau uniquement.

Tableau 14

Indicateurs de restrictions de consommation

Restrictions de consommations (9 items)	Nombre de ménages	%	% cumulés
0	12 820 000	53,1	100
1	4 130 000	17,1	46,9
2	3 020 000	12,5	29,8
3	1 660 000	6,9	17,3
4	870 000	3,6	10,4
5	690 000	2,9	6,8
6	350 000	1,5	3,9
7	250 000	1,0	2,4
8	280 000	1,1	1,4
9	57 000	0,2	0,2

Source : INSEE, enquête permanente conditions de vie.
Lecture : Cumul par le bas du tableau uniquement.

Tableau 15

Retards de paiement

Retards de paiement (3 items)	Nombre de ménages	%	% cumulés
0	22 690 000	94,0	100
1	1 020 000	4,2	6,0
2	380 000	1,6	1,8
3	53 000	0,2	0,2

Source : INSEE, enquête permanente conditions de vie.

Lecture : Cumul par le bas du tableau uniquement.

Tableau 16

Difficultés de logement

Difficultés de logement (10 items)	Nombre de ménages	%	% cumulés
0	9 290 000	38,5	100,0
1	7 260 000	30,1	61,5
2	4 250 000	17,6	31,4
3	1 900 000	7,9	13,8
4	890 000	3,7	5,9
5	390 000	1,6	2,2
6	870 000	0,4	0,6
7	35 000	0,1	0,2
8	35 000	0,1	0,1
9	4 000	0,0	0,0
10	6 000	0,0	0,0

Source : INSEE, enquête permanente conditions de vie.

Lecture : Cumul par le bas du tableau uniquement.

Une première analyse de ces échelles montre que les difficultés budgétaires et la privation concernent, pour au moins un des critères, près d'un ménage sur deux, alors que plus de 60 % des ménages rencontrent au moins une difficulté de logement. Les retards de paiement sont beaucoup plus rares, puisque 6 % des ménages sont contraints de retarder des paiements pour des raisons purement financières.

3.4 Les difficultés budgétaires sont les plus courantes

Si on regroupe les difficultés ressenties par les ménages par grands domaines (monétaire, difficulté de logement, retard de paiement et privation de consommation), 72 % des ménages ne rencontrent aucune difficulté (tableau 17) et 18 % des ménages ne rencontrent qu'un type de difficulté. Parmi eux, la majorité (70 %) ne rencontre que des difficultés budgétaires, 16 % sont contraints à des restrictions de consommation et 13 %

des ménages ont des difficultés de logement. L'obligation de différer des paiements est presque toujours accompagnée d'un autre type de difficulté, puisque pour moins d'un ménage sur cent, ce type de difficultés est le seul rencontré.

Tableau 17

Cumul des types de pauvreté

Nombre de types de difficultés	Nombre de ménages	%	% cumulés	% cumulés
0	17 310 000	71,7	100,0	71,7
1	4 430 000	18,4	28,3	90,0
2	1 530 000	6,3	9,9	96,4
3	650 000	2,7	3,6	99,1
4	220 000	0,9	0,9	100,0

Source : INSEE, enquête PCV mai 1999.

3.5 Les ménages en difficulté de condition de vie se trouvent aussi dans le deuxième décile de niveau de vie

L'analyse porte ici sur les ménages qui éprouvent de mauvaises conditions de vie (par domaine et globalement) mesurées sur l'enquête de mai 1999. On insistera d'une part sur le lien entre le niveau de vie monétaire et les conditions de vie et d'autre part sur le lien entre le chômage et les conditions de vie.

Etudier les difficultés de conditions de vie sans tenir compte, dans un premier temps, des effets de structure permet déjà de faire apparaître des caractéristiques des ménages les plus concernées par cette forme de pauvreté (cf. tableau en annexe II).

Plus de deux ménages sur cinq appartenant au premier décile de niveau de vie¹⁵, un sur quatre parmi ceux du deuxième décile et un sur six dans le troisième décile appartiennent aux ménages rencontrant au moins 8 difficultés de conditions de vie, contre 12 % de l'ensemble des ménages. Ceux dont la personne de référence est chômeur font cinq fois plus souvent partie des ménages les plus en difficulté que ceux dont la personne de référence est active occupée. Le risque de faire partie des ménages en difficulté diminue avec le nombre d'actifs dans le ménage : plus de 17 % des ménages sans actifs, 13 % de ceux avec un seul actif et seulement 6 % des ménages avec plusieurs actifs sont touchés par cette forme de pauvreté. Ceux dont la personne de référence est employée ou ouvrier ont trois fois plus de risques de faire partie des ménages en difficulté que les cadres ou les professions intermédiaires et presque deux fois plus que les agriculteurs et les artisans et commerçants. Par ailleurs,

¹⁵ Le premier décile regroupe les 10 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible.

les ménages locataires de leur résidence principale sont trois fois plus souvent concernés par les difficultés de conditions de vie que les propriétaires. Dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, un ménage sur six éprouve des grandes difficultés de conditions de vie, contre un sur dix dans les unités urbaines plus petites. Un quart des familles monoparentales font partie des ménages les plus pauvres en terme de conditions de vie, contre 18 des couples avec plus de deux enfants, 16 % des personnes seules et seulement un couple sans enfant sur dix. Un ménage sur quatre dont un des membres a connu un divorce ou un problème professionnel ayant détérioré le revenu du ménage a des difficultés importantes de conditions de vie, contre 12 % des ménages n'ayant pas connu ces événements au cours des 12 derniers mois. Enfin, 18 % des ménages dont un membre a vécu un problème de santé grave ou un accident sont pauvres en terme de conditions de vie, contre 12 % des autres ménages.

3.6 A l'origine des conditions de vie défavorables : au delà des ressources, chômage et instabilité professionnelle sont déterminants

Une analyse à niveau de vie égal semble nécessaire pour effacer les effets de structure du revenu. En effet, les niveaux de vie des différentes catégories de ménages, qu'il s'agisse des catégories socioprofessionnelles, des classes d'âge, des niveaux d'activité, des tailles de communes ne sont pas les mêmes. Afin de contrôler l'effet du niveau de vie, il est nécessaire de recourir à une analyse logistique, toutes choses égales par ailleurs (tableau 18).

■ La part des ménages éprouvant des difficultés de condition de vie dépasse la population à bas revenus

Logiquement, l'analyse toutes choses égales par ailleurs montre que le revenu par unité de consommation du ménage est le premier facteur explicatif des difficultés de conditions de vie. Plus le niveau de vie est faible plus le risque de faire partie des ménages les plus en difficultés est élevé. Les ménages les plus en difficultés font surtout partie des 10 % des ménages les plus pauvres. Cependant, la relation entre le niveau de vie et les difficultés de conditions de vie n'est pas strictement proportionnelle : les 12 % des ménages les plus en difficulté font en fait, plus souvent partie des 40 % des ménages les plus pauvres du point de vue monétaire, et non pas seulement du premier décile. La faiblesse des ressources ne suffit donc pas à expliquer l'importance des difficultés de conditions de vie.

Ce constat est d'ailleurs valable quelle que soit l'échelle de pauvreté choisie, c'est-à-dire quel que soit le type de pauvreté envisagé. Les 12 % des ménages les plus concernés par des difficultés budgétaires, des restrictions de consommation ou des retards de paiement font plus souvent partie des 40 % des ménages ayant les plus

faibles revenus monétaires, ce qui dépasse largement les contours de la population pauvre au sens strict du terme. Les difficultés de logement sont plus concentrées sur les 30 % de ménages les plus pauvres.

Seul l'endettement constitue un cas particulier de difficulté, car il n'est pas en lui-même représentatif de grosses difficultés financières. Le motif le plus fréquent d'endettement est l'achat d'un bien immobilier qui nécessite un minimum de moyens financiers pour faire face aux remboursements en découlant. L'obtention d'un emprunt est d'ailleurs fortement conditionnée par les ressources dont un ménage dispose. Ainsi, les ménages appartenant aux 40 % ayant les revenus monétaires les plus faibles et les ménages rencontrant le plus de difficultés de conditions de vie sont moins souvent endettés que les autres. De plus, les ménages accédant à la propriété ne sont pas confrontés de la même manière à la pauvreté que les autres, même lorsqu'ils peuvent rencontrer les mêmes difficultés. Accéder à la propriété équivaut en effet à augmenter son patrimoine. S'endetter dans ce but relève plus d'un choix que d'une contrainte.

Malgré cela, avoir des emprunts ou des crédits à rembourser peut entraîner certaines difficultés de conditions de vie. C'est pourquoi, les ménages accédant à la propriété ont plus souvent des difficultés budgétaires, des retards de paiement, des restrictions de consommation que les ménages déjà propriétaires n'ayant plus d'emprunt à rembourser, mais relativement moins que les ménages locataires. Leurs difficultés sont plus souvent liées au poids des remboursements sur leur budget qui les contraint à se restreindre par ailleurs.

Dans ce cas l'endettement est une cause de difficulté de conditions de vie. Dans d'autres cas, le recours à l'endettement peut, en revanche, s'avérer une conséquence de grandes difficultés tant financières que de conditions de vie. En effet, pour les ménages les moins à l'aise (en premier lieu les familles monoparentales), la difficulté « à joindre les deux bouts » peut pousser à l'endettement. Parmi les ménages ayant des emprunts en cours, les couples avec enfants sont deux fois plus souvent endettés pour l'achat d'une résidence principale ou d'un autre bien immobilier que les familles monoparentales. En revanche, près de 20 % de ces dernières sont endettés pour l'achat d'un bien d'équipement (hors automobile) contre 14 % des couples sans enfant ou avec moins de 3 enfants. De même, 28 % des familles monoparentales ont des crédits en cours pour l'achat d'autres biens (hors immobilier et équipement), contre 13 % des couples sans enfants ou avec moins de 3 enfants. On remarque aussi que plus le revenu augmente, plus l'endettement pour l'achat d'un bien immobilier ou d'une voiture est fréquent, alors que la proportion de ménage recourant à l'endettement pour acquérir d'autres biens diminue. Il s'agit dans ces cas plutôt de crédits à la consommation ou de crédits revolving dans le but de différer ou étaler le paiement d'un bien. Même si cette forme d'endettement est plus rare, le poids des remboursements de ces crédits peut être élevé, particulièrement lorsqu'ils sont multiples. Autant la réglementation en matière d'emprunts à long terme permet de limiter les taux d'effort des ménages, le plus souvent

à un tiers du revenu, autant la facilité de souscription d'un crédit à la consommation et la multiplication des organismes de crédit non bancaires offrent beaucoup moins de possibilités de limitation de l'endettement.

■ **Le chômage et l'instabilité professionnelle influencent, à revenu donné, les conditions de vie**

Le niveau de vie ne suffit pas à expliquer les difficultés de conditions de vie rencontrées par les ménages. Les ménages dont la personne de référence est chômeur font cinq fois plus souvent partie des ménages les plus en difficulté que ceux dont la personne de référence est active occupée. Le chômage et les changements professionnels sont, même à niveau de vie égal, des facteurs fortement déterminants de difficultés de conditions de vie. Les ménages dont la personne de référence est au chômage ou dont un des membres a connu des changements professionnels ayant détérioré la situation financière du ménage sont sur-représentés dans tous les types de difficultés.

Le chômage de la personne de référence peut révéler une situation précaire et instable que le revenu monétaire du ménage mesuré sur une année ne permet pas de refléter. Des difficultés particulières peuvent provenir de cette instabilité. Les contraintes budgétaires du ménage dont un des membres est au chômage (échéances d'emprunt, difficultés à changer de logement, habitudes de consommation) sont issues d'une période où le revenu était plus élevé. Ainsi, la situation du ménage dont la personne de référence est au chômage est sans doute plus difficile que ce que le seul indicateur du revenu au moment de l'enquête peut laisser croire. L'instabilité des ressources peut également expliquer la sur-représentation, parmi les 12 % des ménages les plus en difficulté en terme de conditions de vie, des ménages dont un membre a connu, au cours des 12 derniers mois, des difficultés professionnelles ayant détérioré la situation financière du ménage. Il faudrait pouvoir distinguer les ménages selon l'ancienneté du chômage, mais l'enquête ne le permet pas.

Par ailleurs, l'expérience du chômage conduit sans doute les ménages à anticiper une évolution plutôt négative de leurs revenus et de leur niveau de vie. Cette dimension influence certainement les réponses aux indicateurs de conditions de vie à caractère subjectif et par là même le score global de pauvreté de conditions de vie.

Tableau 18

Les facteurs des différentes formes de pauvreté de conditions de vie

	Indicateur général	Indicateur monétaire	Privation de consommation	Retard de paiement	Difficulté de logement
% paires concordantes	84,8	80,5	83,9	84,9	77,3
Situation de référence	1,7	3,6	1,1	0,8	3,0
Niveau de vie					
1 ^{er} décile	13,1	18,6	10,3	5,3	6,6
2 ^e décile	6,7	8,9	5,7	4,7	4,7
3 ^e décile	2,4	5,2	2,3	1,9	2,9
4 ^e décile	1,7	4,5	1,7	1,8	2,0
5 ^e décile	//	//	//	//	//
6 ^e décile	//	//	//	1,1	//
7 ^e décile	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
8 ^e décile	-1,0	//	//	//	//
9 ^e décile	-1,0	-2,4	//	//	//
10 ^e décile	-1,4	-2,1	-0,5	//	//
Age de la personne de référence					
- 30 ans	-0,8	-1,6	-0,7	//	-1,5
30-39 ans	//	//	-0,3	//	1,0
40-49 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
50-59 ans	//	//	//	-0,3	//
60-69 ans	-0,7	-1,9	//	-0,6	-1,1
+69 ans	-1,0	-2,7	//	-0,8	-1,0
Occupation de la personne de référence					
Actif occupé.	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Chômeur	1,8	2,2	1,0	1,1	2,2
Inactif, élèves, retraités	//	//	//	0,7	2,2
CS de la personne de référence					
Agriculteur	//	//	//	//	//
Artisan, commerçant.	//	//	//	//	//
Cadres	//	//	//	//	//
Prof. intermédiaire.	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Employés	1,4	//	1,0	//	//
Ouvriers	1,2	//	0,8	//	//
Inactif	//	-2,2	//	-0,7	//
Diplôme de la personne de référence					
Aucun diplôme	1,1	1,2	0,6	0,4	1,3
Diplômé	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Type d'unité urbaine					
Zone rurale	//	//	//	//	//
<20 000	//	//	//	0,5	//
20-100 000	//	//	//	0,6	//
+100 000 (hors Paris)	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
UU Paris	1,4	2,1	//	0,9	1,7
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf

(Tableau 18, suite)

	Indicateur général	Indicateur monétaire	Privation de consommation	Retard de paiement	Difficulté de logement
% paires concordantes	84,8	80,5	83,9	84,9	77,3
Situation de référence	1,7	3,6	1,1	0,8	3,0
Accédant	1,3	3,8	1,4	//	-1,2
Locataire	2,1	4,7	1,4	1,7	3,7
Autre	1,4	3,7	//	//	1,7
Type de ménage					
Personne seule	1,4	//	1,0	//	4,0
Couple sans enfant	//	//	//	//	//
Couple 1 enfant	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Couple 2 enfants	//	//	//	//	//
Couple 3 enfants et plus	//	//	//	//	4,8
Familles monoparentales	1,7	3,2	0,8	//	2,9
Autres	//	//	//	//	//
Evénements survenus au cours des 12 derniers mois					
Divorce d'un membre du ménage	//	3,2	//	//	//
Aucun divorce d'un membre du ménage	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Problème professionnel ayant détérioré la situation financière du ménage	2,2	//	1,3	0,6	1,4
Aucun problème professionnel ayant détérioré la situation financière du ménage	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Problème de santé grave ou accident	1,8	1,2	0,6	0,7	//
Aucun problème de santé grave ou accident	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Nombre d'actifs dans le ménage					
0	//	2,6	//	//	//
1	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
2 et plus	-0,5	//	-0,5	//	//

Ne sont renseignées que les probabilités significatives au seuil de 5% (// : non significatif)

Source : INSEE, enquête permanente conditions de vie, santé, logement et endettement des ménages, mai 1999
 Lecture : La population de référence est constituée par les ménages ayant les caractéristiques indiquées « Réf » dans le tableau, c'est à dire appartenant au 7ème décile des revenus par unité de consommation, dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans, de profession intermédiaire etc. Cette population présente un taux de pauvreté de 1,7 % (pour l'indicateur général de condition de vie). Le fait d'appartenir au premier décile a pour effet d'augmenter de 13,1 points le taux de pauvreté. Autrement dit les ménages en tous points identiques à la population de référence mais appartenant au premier décile présentent un taux de pauvreté de conditions de vie de 14,8 % (cf. annexe III pour en savoir plus sur le modèle LOGIT).

3.7 Le lien entre pauvreté de conditions de vie et emploi : quelques approfondissements

Dans le paragraphe précédent seule la situation de la personne de référence du ménage était prise en compte. On ne distinguait que les ménages dont la personne de référence est au chômage des autres et ceci, sans tenir compte de la situation des autres membres du ménage. Or, le lien qu'entretient un ménage ou un individu avec l'emploi peut se décliner selon différentes modalités qui vont au delà de la dichotomie actif occupé/chômeur et concerne toute les personnes susceptibles d'être actives dans le ménage. Tentons d'approfondir le lien à l'emploi en intégrant tous les actifs potentiels, tels qu'ils sont définis au paragraphe 1.6 sur la pauvreté monétaire. La méthode employée ici est identique à celle déjà utilisée pour la pauvreté monétaire. Les données utilisées sont celles de la troisième vague du panel européen des ménages de 1995. Examinons d'abord les individus en mettant en regard leur situation vis-à-vis de l'emploi et le positionnement du ménage auquel ils appartiennent par rapport au seuil de pauvreté de conditions de vie¹⁶. Dans un deuxième temps nous établirons, au niveau du ménage dans son ensemble, le lien entre les conditions de vie et le taux d'emploi du ménage¹⁷.

■ Les difficultés individuelles vis à vis de l'emploi vont de pair avec les difficultés de conditions de vie

12,4 % des individus actifs vivent dans des ménages pauvres sous l'angle des conditions de vie ce qui représente 2,813 millions de personnes. La structure par lien au marché du travail de la population des actifs à conditions de vie défavorables diffère sensiblement de celle de la population des actifs dans son ensemble. On retrouve les déformations de structures déjà constatées au chapitre précédent par rapport à la pauvreté monétaire.

Ainsi, 63 % des actifs ayant des conditions de vie difficiles occupent un emploi permanent c'est-à-dire au 5 mois entre janvier et octobre 1995 à temps complet ou à temps partiel, contre 84 % pour l'ensemble des actifs 19 % ont alterné chômage et emploi, contre 9 % et 18 % sont restés en permanence au chômage, contre 7 % pour l'ensemble des actifs. Le chômage permanent semble donc moins présent au sein des individus actifs ayant des conditions de vie difficiles que parmi les ménages pauvres du point de vue monétaire (23 %).

¹⁶ Les difficultés de conditions de vie qui sont mentionnées dans le panel communautaire des ménages ne sont pas exactement les mêmes que celles retenues dans l'enquête PCV –cf. §3-. Les dimensions privations et retards de paiements sont quasiment identiques (à l'exception des possibilités d'offrir des cadeaux et de la possession d'au moins deux paires de chaussures), les indicateurs monétaires (épargne, endettement, opinion sur le bouclage du budget) ne sont pas repris, s'ajoutent quelques éléments pour la dimension logement (cuisine séparée, WC à l'intérieur, logement trop sombre) ainsi qu'un module sur la possession de biens durables (TV, téléphone, automobile, ...) et un autre sur l'environnement du logement (bruit, vandalisme, pollution).

¹⁷ Tous les concepts utilisés ici (taux d'emploi, saturation de l'emploi, individus ou ménages potentiellement actifs, problèmes d'emploi) sont identiques à ceux utilisés au paragraphe 6 du chapitre A ; on s'y référera pour avoir des précisions sur les définitions.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs », montre que la probabilité d'appartenir à un ménage éprouvant des difficultés de conditions de vie, est influencée par le lien avec le marché du travail (cf. tableau 19), même lorsque l'on tient compte du niveau de revenus dans l'estimation. La situation de référence est constituée par un individu actif de sexe masculin, âgé de 35 à 44 ans, vivant en couple avec 1 ou 2 enfants, employé en permanence à temps plein, ne connaissant pas de problème de bas revenu du travail ou de temps partiel subi. Par rapport à cette situation, on note en particulier que les situations de chômage ou d'alternance avec chômage majoritaire ont un effet significatif sur la probabilité d'appartenir à un ménage ayant des difficultés de conditions de vie. Les autres liens au marché du travail n'ont pas d'effet significatif par rapport à la situation de référence. L'effet du temps partiel subi disparaît lorsque l'on intègre la classe de revenus dans l'analyse, indiquant que l'effet d'un emploi à temps partiel non choisi se confond avec la faiblesse des revenus.

Tableau 19

Probabilité de conditions de vie défavorables (modèle LOGIT)

Paramètre estimés	Sans le revenu	Avec le revenu
Constante (situation de référence)	4,5%	3,8%
< 25 ans	+4,4	+3,6
25-29 ans	+1,9	+2,0
30-34 ans	//	//
35-44 ans	Réf.	Réf.
45-49 ans	//	//
49-54 ans	//	//
55 ans et plus	//	//
Permanent temps complet	Réf.	Réf.
Permanent temps partiel	+2,4	+1,6
Permanent mi-temps (TC, TP)	//	//
Alternance (emploi maj.)	//	//
Alternance (chômage maj.)	+4,8	+2,9
Chômage permanent	+7,7	+3,8
Bas revenu du travail	+3,3	+1,5
Temps partiel subi	+0,5	//
Homme isolé	+8,5	+7,5
Femme isolée	+5,8	+5,9
Homme couple 0 enfant	//	//
Femme couple 0 enfant	-2,5	-1,4
Homme couple <3 enfants	Réf.	Réf.
Homme couple ≥ 3 enfants	+4,8	+2,5
Femme couple <3 enfants	-1,5	//
Femme couple ≥ 3 enfants	//	//
Homme famille monoparentale	//	//
Femme famille monoparentale	+10,3	+6,4
Enfant	//	//
Autre cas	//	//
Taux d'emploi du ménage non saturé	+4,9	+2,9
Bas revenus (inférieurs à 2/3 de la médiane)	-	+8,8

Source : INSEE, Panel européen des ménages vague 3 (1995). Champ : « Individus actifs ».

Lecture : un individu se trouvant dans la situation de référence a une probabilité de 4,5 % (colonne 2, sans la classe de revenu) d'appartenir à un ménage dont les conditions de vie sont défavorables. Cette probabilité est augmentée de 7,7 points pour un individu au chômage permanent et s'établit donc à 12,2 %, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs à celles de la situation de référence.

// : non significativement différent de zéro.

■ Intensité du lien à l'emploi du ménage et difficultés de condition de vie

Globalement 14 % des ménages « actifs potentiels » (comprenant au moins un individu actif potentiel) présents lors de la troisième vague du panel européen souffrent de conditions de vie défavorables. Ils sont constitués par les ménages qui déclarent ressentir au moins 7 difficultés de conditions de vie sur 28. Les conditions d'existence apparaissent plus difficiles pour les ménages dont l'intensité du lien à l'emploi est faible (cf. tableau 20). Les personnes isolées sont sur représentées parmi les ménages sans lien à l'emploi.

Tableau 20

Part des ménages en difficulté de condition de vie et intensité du lien à l'emploi

	Ensemble des ménages	Ménages hors isolés
Absence d'emploi	31,1	26,8
Emploi non saturé et problème d'emploi	22,5	20,5
Emploi non saturé et aucun problème d'emploi	12,4	13
Emploi saturé et problème d'emploi	13,0	10,2
Emploi saturé et aucun problème d'emploi	7,8	5,9
Ensemble	14,2	12,4

Source : INSEE, Panel européen des ménages vague 3, 1995.

Champ : Ménages actifs potentiels

Lecture : parmi l'ensemble des ménages actifs potentiels, 14,2% éprouvent des difficultés de conditions de vie (au moins 7 indicateurs élémentaires sur 27 retenus dans le panel européen). Ce taux est de 31,1 % pour les ménages n'ayant aucun lien avec le marché du travail.

Le terme « emploi saturé » s'applique à un ménage où tous les actifs potentiels occupent pendant la période de référence un emploi permanent à temps complet. Par « problème d'emploi » on entend : temps partiel subi, période de chômage d'au moins trois mois, contrat de travail d'une durée inférieure à 6 mois, bas revenu du travail. Seuls les deux derniers s'appliquent pour les ménages en emploi saturé.

Lorsque l'on tient compte de la classe de revenu le lien au marché du travail influence les conditions de vie, tout au moins pour les ménages situés en bas de la distribution des revenus. Ainsi, 61 % des ménages actifs potentiels à faible revenu - inférieur à la demi médiane - et sans lien au marché du travail éprouvent des difficultés, contre 39 % des ménages à bas revenu mais ayant un lien avec le marché du travail. Cet écart existe aussi pour les ménages à revenu modeste - inférieur à 2/3 de la médiane - : 54 % éprouvent des difficultés de conditions de vie en cas d'absence de lien au marché du travail contre 32 % sinon. Compte tenu des effets de structure qui peuvent exister, il est difficile de conclure au vu de ces seuls éléments à l'existence d'un effet propre du lien au marché du travail sur les conditions de vie, indépendant du niveau de revenu et de la composition du ménage. Une analyse toutes choses égales par ailleurs permet de préciser dans quelle mesure cet effet existe (tableau 21). L'effet du revenu est intégré sous forme d'une indicatrice indiquant si le revenu par unité de consommation est inférieur à 2/3 de la médiane, la référence étant la situation où le revenu est supérieur à ce seuil.

Tableau 21

Probabilité de conditions de vie défavorables (modèle LOGIT)

Paramètres estimés	Probabilité ou écart de probabilité estimé
Constante (situation de référence)	7,6%
Aucun lien avec le marché du travail	+ 9,2
Emploi non saturé et problème d'emploi	+ 5,8
Emploi non saturé et aucun problème d'emploi	+ 3
Emploi saturé et problème d'emploi	//
Emploi saturé et aucun problème d'emploi	Réf.
Bas revenu du travail	//
Temps partiel subi	//
Personne isolé	+8,9
Couple 0 enfant	//
Couple 1 ou 2 enfants	Réf.
Couple 3 enfants et plus	+4,2
Famille monoparentale	+7,6
Autre cas	+3,4
Locataire	Réf.
Propriétaire et accédant	-4,8
Sous locataire / logé gratuit	-2,7
Revenu par UC < 2/3 médiane	+16,8

Source : INSEE, Panel communautaire des ménages vague 3 (1995)

Champ : ménages « actifs potentiels ».

Lecture : le terme « emploi saturé » s'applique à un ménage où tous les actifs potentiels occupent pendant la période de référence un emploi permanent à temps complet.

Un ménage se trouvant dans la situation de référence a une probabilité de 7,6 % d'appartenir à un ménage dont les conditions de vie sont défavorables. Cette probabilité est augmentée de 9,2 points pour un ménage n'ayant aucun lien avec le marché du travail et s'établit donc à 16,8 %, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs à celles de la situation de référence.

(// : non significativement différent de zéro).

On contrôle également l'âge et la taille de la commune de résidence, les coefficients de ces variables n'étant pas repris ici.

L'effet du revenu apparaît nettement dominant sur l'existence de conditions de vie difficiles. Toutefois, le lien global du ménage avec le marché du travail a un effet significatif, et au demeurant plus important que le lien individuel n'en avait. C'est notamment le cas pour l'absence totale de lien au marché du travail par rapport au chômage permanent dans l'analyse menée sur les individus. En l'absence d'autres éléments, l'interprétation de ces résultats est délicate. Toutefois ils semblent indiquer d'une part que la prise en compte de la situation globale du ménage par rapport au marché du travail est plus appropriée pour l'étude de la pauvreté, tant que celle-ci est mesurée au niveau du ménage dans son ensemble. On suppose en effet implicitement dans toute l'analyse que les conditions de vie sont partagées par tous les membres du ménages. D'autre part, on peut émettre l'hypothèse que l'existence d'un effet propre du lien au marché du travail sur les difficultés ressenties renvoie en fait à la stabilité et la régularité des ressources perçues. En effet, on sait que parmi les ménages qualifiés ici de potentiellement actifs, ceux disposant de faibles ressources dépendent très largement des prestations sociales

telles que les allocations familiales ou pour certains d'entre eux, les minima sociaux lorsqu'ils sont privés d'emploi (cf. tableau 6 dans le chapitre 1.5).

4. Evolution conjoncturelle des indicateurs de condition de vie¹⁸

4.1 L'amélioration des indicateurs de conditions de vie entre 1996 à 1999 est plus perceptible sur les retards de paiement et les restrictions de consommation...

A l'analyse structurelle qui précède on peut ajouter quelques éléments dynamiques sur l'évolution des conditions de vie des ménages au cours des années récentes. Il s'agit dans un premier temps d'analyser l'évolution des différents indicateurs élémentaires de conditions de vie sur l'ensemble de la période allant de 1996 ou 1997- tous les indicateurs n'étant présents dès la première enquête - jusqu'en 1999. On retiendra au niveau le plus fin les 27 indicateurs élémentaires de conditions de vie (cf. tableaux 22).

Sur l'ensemble de la période, 1996/97-1999, la tendance générale de l'ensemble des indicateurs de conditions de vie est une diminution de la proportion de ménages pauvres en terme de conditions de vie (cf. tableau 23). Les ménages rencontrant des difficultés de paiement sont moins nombreux, certaines difficultés de logement sont plus rares et l'opinion que portent les ménages sur leur niveau de vie s'est améliorée. La proportion de ménages endettés à un taux supérieur au tiers de leurs revenus a aussi diminué. Seuls les indicateurs de faiblesse d'épargne sont un peu plus répandus, ce qui, est probablement d'avantage le signe d'un comportement de « désépargne » ou une consommation plus importante qu'une aggravation des difficultés budgétaires.

En revanche, un nombre plus important de ménages déclarent que leurs revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins courants. Ce résultat peut sembler contradictoire avec la baisse de la proportion de ménages estimant que financièrement ils y arrivent difficilement ou qu'ils ne peuvent pas y arriver sans faire de dettes. Il semble en fait que ces deux notions ne se recoupent pas. Déclarer qu'un revenu ne suffit pas à couvrir les dépenses courantes recouvre des situations moins difficiles que d'être obligé de s'endetter pour y arriver. Ainsi, près de la moitié des ménages déclarant que leur revenu ne suffit pas à couvrir leurs dépenses, déclarent seulement que « c'est juste, il faut faire attention ». On peut donc estimer qu'entre 1997 et 1999 c'est la proportion des ménages qui doivent faire attention qui a augmenté tandis que celle des ménages en très grande difficulté a diminué. Au demeurant, la proportion de ménages devant puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget n'a pas évolué de manière significative.

¹⁸ Idem note 7.

Tableaux 22

**Evolution des indicateurs « conditions de vie »
sur les périodes 1996-1999 et 1997-1999**

DIFFICULTES BUDGETAIRES

		1996	1997	1999	96-99	97-99
		%	%	%	Var.	Var.
1	Part du remboursement sur le revenu (supérieure à 1/3)		5,1	3,3		
2	Découverts bancaires (très souvent)	6,2	7,1	7,2		
3	Couverture des dépenses par le revenu difficile		10,3	17,1		+6,8
4	Aucune épargne à disposition	22,4	25	27,2	+4,8	(+2,2)
5	Recours aux économie		22,0	20,4		
6	Opinion sur le niveau de vie	15,8	18,4	15,9		-2,5

RETARDS DE PAIEMENT

		1996	1997	1999	96-99	97-99
		%	%	%	Var.	Var.
7	<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps :</i> Factures (électricité, gaz, téléphone...)		6,0	4,6		-1,4
8	Loyer et charges		3,5	2,3		-1,2
9	Versements d'impôts		2,0	1,1		-0,9

RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

		1996	1997	1999	96-99	97-99
		%	%	%	Var.	Var.
10	<i>Les moyens financiers ne permettent pas de :</i> Maintenir le logement à bonne température		7,9	11,6		+3,7
11	Payer une semaine de vacances une fois par an		33,8	31		-2,8
12	Remplacer des meubles		37,3	33,6		-3,7
13	Acheter des vêtements neufs		10,1	8,5		-1,6
14	Manger de la viande tous les deux jours		5,6	5		
15	Recevoir		12,2	9,2		-3
16	Offrir des cadeaux		13	10,9		-2,1
17	Posséder 2 paires de chaussures		7	5,8		(-1,2)
18	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines		4	3,4		

DIFFICULTES DE LOGEMENT

		1996	1997	1999	96-99	97-99
		%	%	%	Var.	Var.
19	Nombre de pièces < nombre de personnes	7,6	7,8	6,6	-1	(-2,2)
20	Absence de salle de bain dans le logement	3,4	3,1	2,6		
21	Absence de toilettes dans le logement	2,6	2,1	2,2		
22	Absence d'eau chaude	2,3	1,8	1,4	-0,9	
23	Absence de système de chauffage	11,6	11,7	11,4		
	<i>Critiques du logement (sans considération financière):</i>					
24	Logement trop petit		18,7	19,2		
25	Logement difficile à chauffer		28,5	25,8		-2,7
26	Logement humide		13,6	13,9		
27	Logement bruyant		19,4	21,4		(+2,0)

Source : INSEE enquêtes PCV, Santé, logement et endettement des ménages, 1996 à 1999.

Note : seules quelques variables sont disponibles depuis 1996, c'est pourquoi la plupart des évolutions ne sont calculées que depuis 1997.

Les valeurs entre parenthèses ne sont significatives qu'au seuil de 10 %. Les autres valeurs sont significatives au seuil de 5 %.

Les indicateurs sur les biens durables retenus dans cette étude (au moins 2 biens parmi les 3 suivants : réfrigérateur, voiture et lave-linge) n'existent dans l'enquête que depuis 1999 et ne figurent donc pas dans ce tableau.

La tendance générale à l'amélioration est surtout, marquée en 1998 : la plupart de ces baisses ont eu lieu cette année là, par rapport à 1997, certaines se sont poursuivies en 1999, mais pour la majorité des indicateurs les proportions se sont maintenues. Il est difficile d'établir des tendances générales entre 1996 et les années suivantes car de nombreux indicateurs n'existaient pas encore dans le questionnaire dès cette année. En particulier, il est impossible de savoir si les restrictions de consommation et les retards de paiement avaient déjà commencé à concerner moins de ménages en 1997. Par conséquent on ne peut dater précisément le début de l'amélioration constatée.

4.2 ... alors que les conditions de logement apparaissent, comme la pauvreté monétaire, peu sensibles à court terme à la conjoncture

On peut remarquer que les indicateurs élémentaires qui évoluent le plus significativement à la baisse entre 1996 ou 1997 et 1999 se concentrent plus spécifiquement sur les domaines concernant les retards de paiement ou les restrictions de consommation. Cette constatation se confirme lorsque l'on s'intéresse aux évolutions des indicateurs plus agrégés (cf. tableau 23). Les indicateurs agrégés de privation de consommation et de retard de paiement évoluent plus sensiblement à la baisse que les indicateurs de difficultés de logement ou les indicateurs monétaires.

Tableau 23

Evolution des indicateurs agrégés de conditions de vie

	1997	1998	1999
Indicateur général (8 difficultés ou plus sur 27)	13,2	12,1	11,9
Indicateur monétaire (3 difficultés ou plus sur 6)	11,4	12,5	12,5
Privation de consommation (4 difficultés ou plus sur 9)	12,9	10,5	10,4
Retard de paiement (1 difficulté ou plus sur 3)	8,1	7,1	6,0
Difficulté de logement (3 difficultés ou plus sur 9)	12,9	12,9	12,2

Source : INSEE, Enquêtes PCV mai 1997, 1998 et 1999.

Lecture : En 1997 13,2 % des ménages se situaient sous le seuil de pauvreté de conditions de vie, autrement dit, éprouvaient au moins 8 difficultés sur les 27 mentionnées. 11,4 % éprouvaient au moins 3 difficultés sur 6 dans le seul domaine budgétaire (indicateur monétaire).

Nota : Les difficultés de logement comptent 9 indicateurs élémentaires et non pas 10 comme au § 3, l'indicateur de possession des biens durables ne portant pas sur les mêmes biens au cours des trois années est omis. En conséquence l'indicateur général porte sur 27 difficultés et non pas 28 comme au § 3.

Ces évolutions peuvent être confrontées aux résultats obtenus au chapitre II qui ne faisaient pas apparaître un recul significatif du taux de pauvreté monétaire sur la même période. La conjonction de l'amélioration des conditions de vie et du maintien d'un taux de pauvreté monétaire apparaît paradoxale. Toutefois quelques éléments peuvent aider à interpréter ces évolutions.

En premier lieu, la pauvreté de conditions de vie et la pauvreté monétaire ne se confondent pas. D'autres études ont montré que, s'il existe une intersection entre le groupe des pauvres sous l'angle des conditions de vie et celui des pauvres sous l'angle monétaire, ils ne se superposent pas totalement¹⁹. Par conséquent l'amélioration de l'indicateur de conditions de vie entre 1997 et 1999 peut être due, au moins en partie, à des ménages dont les ressources les positionnaient déjà initialement au dessus du seuil de pauvreté monétaire. Le faible effectif de l'enquête limite sensiblement les possibilités de mesurer l'évolution des indicateurs pour des sous populations de ménages, tels que le premier ou les deux premiers déciles de revenus.

En second lieu, notons que les indicateurs de conditions de vie les mieux orientés entre 1997 et 1999 sont ceux qui décrivent les difficultés les plus susceptibles d'être atténuées par une faible augmentation des ressources. On peut donc émettre l'hypothèse que les ménages à bas revenus ont connu une faible augmentation de leurs ressources au cours de la période 1997-1999. Cette augmentation a pu être insuffisante pour que le taux de pauvreté monétaire en soit sensiblement modifié - ce peut être le cas si cette augmentation est inférieure à celle de la médiane de revenus par unité de consommation de l'ensemble de la population -. Mais cette augmentation a pu être suffisante pour permettre à un certain nombre de ménages de faire face aux difficultés les plus immédiates - payer les factures en retard, acheter des biens de consommation courante -, précisément celles que décrivent les indicateurs orientés à la baisse. Un desserrement même léger de la contrainte budgétaire peut entraîner un sentiment de mieux être qui se traduit dans les réponses des ménages aux indicateurs subjectifs de conditions de vie. A contrario, une amélioration faible du revenu a peu de chance de se traduire à court terme sur les conditions de logement, sur l'épargne ou sur l'endettement, autant de dimensions présentes dans les indicateurs qui apparaissent les plus inertes entre 1997 et 1999.

La phase de croissance que connaît la France actuellement est encore trop récente pour en tirer des conclusions sur les liens entre la conjoncture économique et la pauvreté. Si elle se poursuit, nous disposerons d'un recul suffisant pour affirmer si l'amélioration constatée sur certaines dimensions se diffuse à tous les domaines des conditions de vie.

¹⁹ S. Lollivier, D. Voger : « Pauvreté monétaire d'existence et subjective sont distinctes » INSEE, Economie et Statistique, n° 308,309,310, 1998.

5. Éléments de comparaison internationale

5.1 Sources et définitions

Les comparaisons internationales de taux de pauvreté reposent sur les données du Panel européen des ménages. Cette enquête, basée sur un questionnaire harmonisé, est réalisée chaque année depuis 1994 : 12 pays de l'Union européenne y participent depuis l'origine, auxquels sont venus s'ajouter l'Autriche en 1995 et la Finlande en 1996 (la Suède n'y participe pas). L'échantillon interrogé est de 60 000 ménages environ comptant 170 000 individus dans les 14 pays. Le seuil de pauvreté utilisé ici est fixé à 40, 50 ou 60 % de la médiane des revenus nets par unité de consommation (échelle : 1 pour la personne de référence + 0,5 par personne de 14 ans et plus + 0,3 par enfant de moins de 14 ans). Ils sont calculés pour chaque pays séparément. Les revenus sont mesurés en standards de pouvoir d'achat - 1 SPA = 7,23 FF en 1994 -, référence commune dont chaque unité permet d'acheter les mêmes quantités de bien dans les différents pays.

Tableau 24

Ménages, individus et enfants pauvres

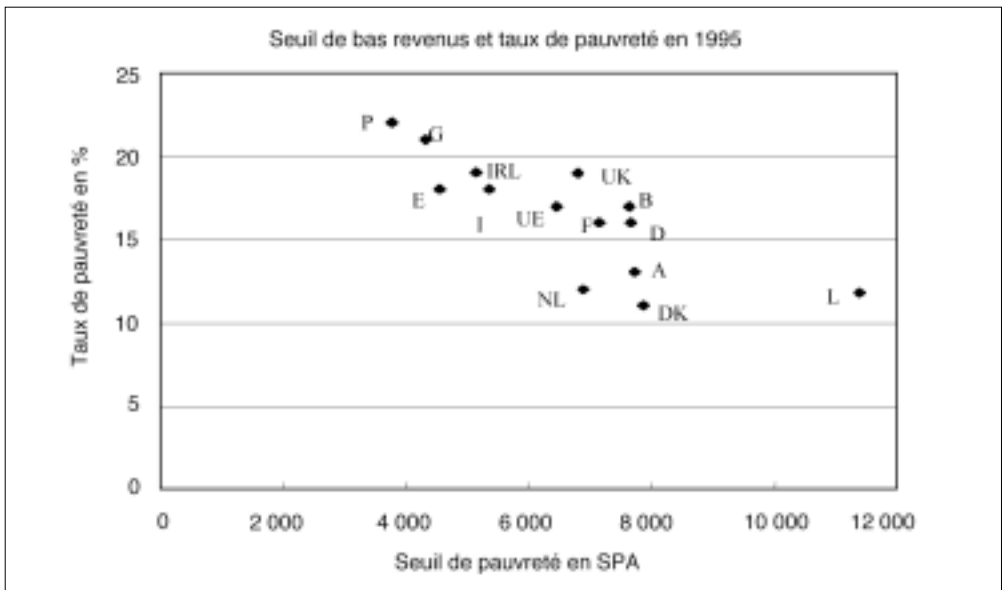
(en %)

	Proportion de ménages pauvres			Proportion d'individus pauvres			Proportion d'enfants de moins de 16 ans pauvres		
	40,0	50,0	60,0	40,0	50,0	60,0	40,0	50,0	60,0
Danemark	2,3	4,7	11,9	1,8	3,7	8,9	1,6	3,1	6,8
Irlande	2,6	5,8	18,7	3,1	7,5	18,7	4,5	11,3	26,6
Luxembourg	3,1	6,6	14,5	3,0	6,9	15,4	4,3	10,0	22,7
Belgique	5,3	9,3	15,0	5,9	9,9	15,0	7,2	11,6	17,2
Pays-Bas	6,5	9,8	14,4	5,7	9,2	14,5	5,0	10,0	17,6
Allemagne	6,0	10,4	15,3	5,1	9,2	13,8	5,4	10,4	15,7
France	6,7	11,0	17,0	5,3	8,9	14,7	4,4	7,3	13,2
Espagne	6,3	11,5	18,9	7,3	12,6	20,0	10,2	16,3	24,5
UE 12	7,0	11,8	18,1	7,0	11,6	17,7	8,5	13,9	20,8
Italie	9,4	12,9	20,9	11,5	15,4	22,4	15,5	19,5	26,9
Royaume-Uni	6,5	13,9	21,1	6,8	13,6	20,3	10,8	20,5	29,5
Grèce	13,2	17,7	23,7	10,9	15,6	21,5	8,4	13,4	19,2
Portugal	12,2	18,9	25,0	11,2	16,5	21,8	13,8	18,8	23,0

Source : INSEE « Synthèses n° 5 », données EUROSTAT, Panel européen des ménages 1994 (hors Finlande et Autriche).

5.2 La France, l'Allemagne et l'Espagne affichent des taux de pauvreté proches de la moyenne de l'Union européenne (12 %)

Les taux de pauvreté en Europe, calculés avec des seuils nationaux à 50 % de la médiane, s'établissent à 5-6 % pour les pays les moins touchés (Danemark et Irlande) et à 17-18 % pour le Portugal et la Grèce. La France occupe une position médiane (11 %), avec l'Allemagne, et l'Espagne. Parmi les grands pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni se caractérise par un taux de pauvreté élevé (14 %). Les seuils de pauvreté nationaux sont très disparates et varient du simple au triple entre le Portugal et le Luxembourg. D'une manière générale, on constate que les pays les plus riches sont aussi les moins inégalitaires, tandis que les pays les plus pauvres, essentiellement, ceux du sud de l'Europe présentent les seuils de pauvreté nationaux les plus bas et une inégalité dans la répartition des revenus plus élevée (graphique suivant avec des seuils à 60 % de la médiane, pour la vague 3 du panel, 1995). L'utilisation de seuils plus restrictifs (40 % de la médiane) ne modifierait pas dans l'ensemble la hiérarchie entre pays, sauf pour le Royaume-Uni qui réintégrerait le groupe des pays médians. On retrouve une caractéristique de la distribution des revenus dans ce pays : les ménages à bas revenus y sont nombreux, mais leur distance au seuil est faible.



Source : EUROSTAT, Panel européen des ménages, vague 3, 1995.

Le seuil de pauvreté est à 60 % de la médiane des revenus annuels par unité de consommation pour ce graphique.

5.3 La pauvreté en Europe touche plus souvent les familles monoparentales et les jeunes isolés

On retrouve au niveau de l'Union européenne des caractéristiques socio-démographiques communes aux ménages à bas revenus : l'impact de la pauvreté est plus élevé chez les familles nombreuses - 3 enfants et plus - (17 %), les familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 16 ans (25 %), et les personnes seules, jeunes (25 %) ou âgées (18 %). Cette constatation d'ordre général se décline différemment selon les pays au gré des systèmes de protection sociale - en particulier les pensions ou les allocations familiales - encore très différents d'un pays à l'autre, ou selon le degré plus ou moins élevé des solidarités familiales.

Ainsi, d'après les données de la deuxième vague du panel européen, la part relative des familles nombreuses au sein des ménages pauvres par rapport à la même part au sein du reste de la population est plus élevée en Italie et au Portugal et plus faible en Grèce et au Danemark, la France se situant dans la moyenne européenne. La part relative des familles monoparentales au sein des pauvres est sensiblement plus élevée en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas et plus faible en Italie, en France et au Danemark. C'est aux Pays-Bas et au Danemark et dans une moindre mesure en France que la part relative des personnes seules de moins de 65 ans est la plus élevée parmi la population pauvre. A l'opposé elle est plus faible en Espagne, en Grèce et en Belgique. Enfin, la part des personnes isolées de 65 ans et plus parmi les pauvres est très nettement supérieure à la moyenne européenne en Irlande, au Portugal, au Danemark et en Grèce. Elle est plus faible en Espagne et aux Pays-Bas, la France occupant là encore une position médiane.

Tableau 25

Part relative de quelques catégories de ménages dans la population pauvre.

(base 100 = population non pauvre)

	UE 13	Bel.	DK	D	Gr.	Esp.	Fra.	IRL	Ita.	Lux.	NL	Aut.	Por.	UK
Age														
<16	128	103	59	135	72	130	112	151	128	142	124	133	110	154
16-24	137	143	216	143	94	115	185	95	150	Ns	258	98	72	78
25-49	79	76	63	85	58	87	71	77	86	88	81	97	65	71
50-64	81	96	58	74	104	100	88	71	93	83	58	74	105	59
>=65	116	134	242	111	239	86	114	97	80	Ns	72	96	211	160
Type de ménage														
Personne seule 65 ans et plus	130	81	234	110	77	64	170	144	58	Ns	227	123	146	102
Personne seule Moins de 65 ans	175	168	336	168	311	64	167	408	187	Ns	ns	128	431	219
2 adultes sans enfant	77	111	100	88	186	103	82	42	48	64	45	70	178	78
Famille monoparentale	305	214	ns	383	248	225	199	602	90	Ns	384	235	184	509
Couple, 1 enfant	63	82	ns	68	41	76	55	52	62	Ns	93	126	46	50
Couple, 2 enfants	81	73	ns	105	62	89	62	63	80	87	79	93	58	82
Couple, 3 enfants et plus	169	109	96	182	67	177	138	156	260	323	156	199	249	177
Autre cas	97	84	53	94	84	100	117	85	126	88	109	86	81	52

Source : EUROSTAT, Panel européen des ménages, 1994.

Note : Seuil de pauvreté = 60 % de la médiane.

Lecture : Pour l'ensemble de l'échantillon, la part des familles monoparentales dans les ménages pauvres est trois fois supérieure à la part des familles monoparentales dans le reste de la population (indice 305, colonne 2). Elle est 5 fois plus élevée au Royaume-Uni (indice 509).

Si l'on raisonne en terme d'individus, le taux de pauvreté s'établit globalement à 11,6 % pour l'ensemble de l'Union européenne. Il est plus faible en France (9 %) et plus élevé dans les pays du sud et au Royaume-Uni. L'analyse des individus vivant dans les ménages pauvres montre que dans l'ensemble les enfants de moins de 16 ans y sont sur représentés, leur taux de pauvreté est de 13,9 %. Le Danemark et la France se démarquent avec des taux de pauvreté des enfants sensiblement plus faibles que la moyenne (respectivement 3 et 7,3 %). Cette particularité s'explique pour la France par l'importance des prestations familiales et par un taux d'activité des femmes à la tête de familles monoparentales plus élevé (75 %) que dans les autres pays. Sans les prestations sociales, le taux de pauvreté des familles monoparentales serait beaucoup plus élevé (près de 50 % en France et dans l'ensemble de l'Union européenne, 42 % au Danemark, près de 75 % au Royaume-Uni).

Au niveau européen, comme il a déjà été constaté pour la France, l'écart de niveau de vie entre les familles monoparentales et les autres familles avec enfant(s) dépend étroitement du statut d'activité de la personne de référence. Si en moyenne le niveau de vie des familles monoparentales ne dépasse pas 77 % du niveau de vie des familles avec enfant(s), il atteint 90 % du niveau de vie des familles avec enfant(s) ne comptant qu'un actif au maximum. Dans cette configuration les écarts varient sensiblement d'un pays à l'autre : quasiment nuls au Danemark, au Portugal, en Espagne et en Italie, ils s'élèvent un peu en France (8 %) et atteignent un maximum en Irlande (22 %) et au Royaume-Uni (24 %).

ANNEXE I

Les enquêtes Revenus fiscaux

A) La pauvreté d'après l'enquête Revenus fiscaux de 1996

La principale source d'information sur les ressources des ménages est l'enquête « Revenus fiscaux » de 1996 (portant sur les revenus de l'année 1996). Cette enquête consiste à exploiter les déclarations fiscales (formulaire 2042) d'un échantillon de 22 000 ménages ordinaires tirés de l'enquête Emploi de mars 1997. Les personnes vivant en collectivité, en institution ou sans domicile sont donc exclues. Les seuils de pauvreté sont calculés au niveau des ménages. Sont exclus les ménages dont le revenu déclaré était négatif et le revenu disponible nul ou négatif et aussi les ménages dont la personne de référence est militaire du contingent ou étudiante.

Composition du revenu : le revenu disponible est obtenu en rajoutant au revenu initial les prestations sociales supposées perçues par le ménage et en en déduisant les impôts directs :

- les prestations sociales comprennent : les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux. Elles sont reconstituées par l'Insee sur barème ou par imputation économétrique. Ne sont pas incluses l'AGED (allocation de garde d'enfant à domicile), l'AFEAMA (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée), les rentes d'accident du travail et un certain nombre de prestations d'action sociale (allocation pour tierce personne, ...).
- Les impôts directs pris en compte sont l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation de la résidence principale.

Quatre notions du revenu initial permettent de définir quatre niveaux de vie :

Revenu disponible déclaré : à partir du revenu fiscal déclaré par le ménage (avant impôt). Ce revenu comprend :

- les revenus d'activité indépendante et salariale (y compris secondaire), les substituts à ces revenus qui peuvent être perçus soit pendant la période d'activité (indemnités de chômage) soit après la cessation d'activité (retraites, invalidité). Ces revenus sont nets de CSG non déductible et de CRDS.
- Les revenus du patrimoine qui sont déclarés sur le formulaire n° 2042. Ne sont donc pas pris en compte les revenus du patrimoine soumis à prélèvement libératoire ou non imposables. Les plus-values ont par ailleurs été exclues. Les revenus exceptionnels sont hors champ. Ces revenus sont nets de CSG non déductible et de CRDS.
- Les transferts réguliers en provenance d'autres ménages dans la mesure où ils sont déclarés au fisc. Il s'agit essentiellement des pensions alimentaires, les pensions versées ont été déduites.
- Les prestations sociales non déclarées sont imputées sur barème.

Deuxième notion de revenu : à partir du revenu déclaré augmenté du loyer fictif imputé aux propriétaires de leur résidence principale ; c'est une estimation de la valeur locative. Il s'agit ici de loyers fictifs bruts (charges des intérêts non déduites).

Troisième notion de revenu : à partir du revenu déclaré augmenté des revenus du patrimoine imputés. Les revenus du patrimoine qui ne figurent pas sur le formulaire 2042 ont été imputés par l'Insee. Ils comprennent les revenus issus des livrets exonérés, les revenus soumis à prélèvements libératoires (livrets imposés, obligations, comptes à termes, bons,...), l'épargne logement et l'assurance vie (les dividendes en PEA sont omis mais ils représentent une masse peu importante). La CSG non déductible et la CRDS ont été calculées et retirées.

Ces revenus du patrimoine ne sont que des imputations fondées sur les montants déclarés par les ménages à l'enquête « Patrimoine », multipliés par un coefficient pour retrouver la bonne masse au niveau macroéconomique. Ils doivent donc être interprétés avec la plus grande prudence.

Revenu disponible corrigé : il correspond au revenu disponible déclaré augmenté du loyer fictif et des revenus du patrimoine imputés.

B) La pauvreté dans les enquêtes Revenus fiscaux de 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1996

La comparabilité des revenus à travers ces six enquêtes Revenus fiscaux a été analysée dans la publication de l'INSEE « Synthèses n° 28 » pages 35 à 40 en 1999.

Champ : ont été exclus les ménages dont le revenu déclaré était négatif et le revenu disponible nul ou négatif. De plus, les ménages dont la personne de référence est militaire du contingent ou étudiante ont été exclus en 1984, 1990 et 1996.

Composition du revenu : le niveau de vie est déterminé à partir du revenu disponible, c'est-à-dire des revenus déclarés (revenus d'activité, revenus du patrimoine déclaré et transferts privés) auxquels on rajoute les prestations sociales supposées perçues par le ménage (déterminées par simulation) et déduction faite des impôts directs. Les pensions alimentaires versées ont été retirées en 1990 et 1996.

Ce revenu n'est pas parfaitement comparable d'une enquête Revenus fiscaux à l'autre, notamment parce que toutes les prestations sociales n'ont pas été imputées dans toutes les enquêtes. Pour plus d'informations, on se référera à la publication de l'INSEE « Synthèses n° 28 » pages 35 à 40, qui détaille les modifications des imputations effectuées sur la série des enquêtes revenus fiscaux.

ANNEXE II

Proportions de ménages en difficulté de conditions de vie

(en %)

	Indicateur général	Indicateur monétaire	Privation de consommation	Retard de paiement	Difficulté de logement
Ensemble	13	13	10	6	14
Niveau de vie					
1 ^{er} décile	41	36	34	18	33
2 ^e décile	25	21	21	13	25
3 ^e décile	16	16	13	7	18
4 ^e décile	11	15	9	6	14
5 ^e décile	8	9	7	4	12
6 ^e décile	7	9	5	5	10
7 ^e décile	6	7	4	2	8
8 ^e décile	2	6	2	2	6
9 ^e décile	3	2	3	1	5
10 ^e décile	4	3	3	1	6
Age de la personne de référence					
- 30 ans	15	13	8	9	25
30-39 ans	14	16	10	9	17
40-49 ans	14	16	11	9	12
50-59 ans	14	14	12	6	11
60-69 ans	10	9	11	3	9
+69 ans	9	6	10	1	12
Occupation de la personne de référence					
Actif occupé.	9	11	7	6	12
Chômeur	44	41	34	23	34
Inactif, élèves, retraités	12	9	12	3	14
CS de la personne de référence					
Agriculteur	9	8	9	1	15
Artisan, commerçant.	8	8	8	5	8
Cadres	6	6	5	3	7
Prof. Intermédiaire.	6	9	4	4	10
Employés	18	17	14	9	17
Ouvriers	17	16	14	8	17
Inactif	26	16	18	5	38
Diplôme de la personne de référence					
Aucun diplôme	23	20	20	10	21
Diplômé	10	11	8	5	12

Type d'unité urbaine					
Zone rurale	11	11	10	4	12
<20 000	10	12	10	5	12
20-100 000	15	16	13	8	13
+100 000	14	13	10	7	16
UU Paris	14	12	10	6	16
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire	7	6	7	2	8
Accédant	8	11	7	4	5
Locataire	20	19	15	11	23
Autre	13	12	11	3	15
Type de ménage					
Personne seule	16	13	14	6	20
Couple sans enfant	6	6	6	2	8
Couple 1 enfant	10	11	8	7	10
Couple 2 enfants	9	13	7	6	9
Couple 3 enfants et plus	18	20	12	11	22
Familles monoparentales	27	28	20	16	21
Autres	12	10	12	5	16
Evénements survenus au cours des 12 derniers mois					
Divorce d'un membre du ménage	25	29	20	18	17
Aucun divorce	12	12	10	6	14
Problème professionnel ayant détérioré la situation financière du ménage	26	29	20	15	22
Aucun problème professionnel	12	12	10	5	13
Problème de santé grave ou accident	18	6	15	10	15
Aucun problème de santé grave ou accident	12	12	10	6	14
Nombre d'actifs dans le ménage					
0	17	15	16	6	17
1	13	14	9	8	14
2 et plus	6	8	4	4	9

Source : INSEE, enquête PCV, Santé, logement et endettement des ménages, mai 1999.

ANNEXE III

Le modèle LOGIT appliqué à la pauvreté

L'estimation d'un modèle LOGIT a plusieurs fois été mis en œuvre pour les besoins de l'analyse présentée dans ce rapport. Elle a pour but de déterminer l'effet spécifique d'une variable sur l'appartenance au groupe des pauvres « toutes choses égales par ailleurs ». Lorsque l'on désire par exemple mesurer l'effet du chômage sur la probabilité d'être pauvre, il ne suffit pas d'indiquer la proportion de pauvres parmi les ménages dont la personne de référence est au chômage, car ces ménages se différencient du reste de la population par d'autres caractéristiques que le chômage (éducation, statut d'occupation du logement, composition familiale...), qui sont susceptibles d'influencer également le risque de pauvreté.

La variable qu'il convient d'expliquer, notée Y est dite dichotomique, c'est l'appartenance au groupe des pauvres. Elle vaut 1 si le ménage est pauvre et 0 sinon. La méthode utilisée part du postulat que cette variable dichotomique est elle même la manifestation visible d'une variable latente inobservable et continue. Cette variable notée Z s'interprète, dans le cas présent, comme une « propension à être pauvre ». Le terme « propension » ne signifie en aucune façon une prédestination encore moins un tropisme de certains ménages ou individus pour la pauvreté. La variable inobservée Z doit être entendue comme une échelle résumant le risque de pauvreté et expliquée par les caractéristiques observées des ménages, selon un modèle linéaire.

Le modèle s'écrit ainsi : $Z = k + X\beta + u$

où k est la constante du modèle et X est un ensemble de N variables explicatives telles que les indicatrices d'appartenance à chaque tranche d'âge décennale, le fait d'être au chômage pour la personne de référence, l'appartenance à tel type de famille, le fait de résider dans telle catégorie de commune. On suppose conventionnellement que si Z prend une valeur supérieure à 0 alors $Y=1$ (le ménage est pauvre). Dans ce cas la probabilité d'être pauvre s'écrit pour un ménage i :

$$p_i = P[Y_i = 1] = P[Z_i > 0] = P[k + X_i\beta + u > 0] = P[k + X_i\beta - u] = F[k + X_i\beta]$$

en notant F la fonction de répartition de $-u$.

La choix du modèle porte sur le choix de la fonction de répartition F , dans le cas présent, F est supposée être la fonction de répartition de la loi logistique, ce qui s'écrit :

$$P[Z \leq w] = F(w) = \frac{1}{1 + \exp(-w)}$$

Ceci revient à postuler que la probabilité d'être pauvre d'un ménage sachant ces caractéristiques²⁰ X s'écrit :

$$P[Y_j = 1] = \frac{1}{1 + \exp(-k - X_j\beta)}$$

Pour chacune des N variables de X on doit choisir une modalité de référence qui n'est pas introduite dans le modèle et pour laquelle par convention le coefficient correspondant est nul. Les coefficients de autres modalités sont estimés par maximum de vraisemblance. En notant « Réf » l'ensemble des ménages appartenant à la population de référence, on en déduit que la probabilité d'être pauvre d'un ménage appartenant à cette population de référence, notée P, s'écrit :

$$P = P[Y_j = 1 / i \in \text{Réf.}] = \frac{1}{1 + \exp(-k)}, \beta \text{ valant } 0.$$

On peut alors calculer l'écart par rapport à la probabilité de la population de référence pour un effet quelconque. Par exemple si la modalité de référence choisie pour l'âge est 40-49 ans, on peut calculer l'effet sur la probabilité de pauvreté, toutes choses égales par ailleurs, d'appartenir à la tranche 20-29 ans. Cet écart s'écrit :

$$\Delta P\beta_j = \left[\frac{1}{1 + \exp(-k + \beta_j)} \right] - P \text{ où } \beta_j \text{ est le coefficient de la modalité [20-29 ans].}$$

Ce sont ces écarts de probabilités qui sont présentés dans les tableaux 18, 19 et 21 pour chaque modalité, lorsqu'ils sont significativement différents de zéro.

On peut aussi calculer des effets combinés, par exemple avoir entre 20-29 ans et être chômeur : si γ_j est le coefficient de la modalité « chômage », la modalité « actif occupé » étant prise comme référence, l'effet combiné d'avoir 20-29 ans et d'être au chômage par rapport à la situation « avoir 40-49 ans et être actif occupé » s'écrit, toutes choses égales par ailleurs :

$$\Delta P\beta_j\gamma_j = \left[\frac{1}{1 + \exp(-k + \beta_j + \gamma_j)} \right] - P$$

²⁰ Par abus de langage on parle souvent à propos des modèles LOGIT d'une analyse « toute choses égales par ailleurs », en réalité les probabilités estimées sont conditionnelles à toutes les variables explicatives introduites dans le modèle.

Bibliographie

Chambaz C. : « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples » DREES, Etudes et Résultats, n° 66, juin 2000.

Cohen-Solal M., Marlier E. : « Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE » EUROSTAT, Statistiques en bref, mai 2000.

Crenner E. : « Pauvreté et indicateurs de conditions de vie » INSEE coll. Synthèses, à paraître.

Demailly D. : « Les allocataires de minima sociaux en 1998-1999 » DREES, Etudes et Résultats, n° 67, juin 2000.

Dubois C., Jeandidier B. : « Dans quelle mesure les évènements familiaux et les évènements d'emploi peuvent-ils expliquer les transitions individuelles de pauvreté » Document présenté lors de journées d'études Cereq-Lasmas-IdL-GREE-ADEPS, Nancy, mai 2000.

Gardes F., Loisy C. : « La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective et indexée sur leur revenu », INSEE, Economie et Statistique, n° 308-309-310, 1998.

G. Cornilleau , D. Demailly, C. Gilles, J.P. Papin : « Les évolutions récentes du RMI : un effet perceptible de la conjoncture économique », Drees, Etudes et Résultats, n° 85, octobre 2000 .

INSEE Synthèses, n° 11 : « Niveau de vie et pauvreté des ménages : évolutions récentes et dimensions spatiales » p31-52, 1997.

INSEE Synthèses, n° 28 : « Evolution des inégalités de revenu entre 1970 et 1996 » p15-48, 1999.

INSEE Synthèses, 2000 : à paraître.

Lollivier S. Verger D. : « Pauvreté d'existence monétaire et subjective sont distinctes » INSEE, Economie et Statistique, n° 308-309-310, 1998.

Mejer L. Siermann C. : « La pauvreté monétaire en Europe : la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté » EUROSTAT, Statistique en bref, août 2000.

Ponthieux S. : « Participation au marché du travail et conditions d'existence : quelques éléments exploratoires », INSEE document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, à paraître.

Ce chapitre a été réalisé grâce aux données transmises par la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE. Il s'appuie sur l'exploitation de l'enquête PCV réalisée par Emmanuelle Crenner (INSEE) et sur l'exploitation des enquêtes Revenus fiscaux réalisées par Nadine Legendre (INSEE) et du Panel européen des ménages réalisée par Sophie Ponthieux (INSEE). La partie sur les indicateurs de conditions de vie reprend une étude d'Emmanuelle Crenner (INSEE) à paraître dans « Revenus et patrimoine des ménages, édition 2000, collection Synthèses, Statistique Publique INSEE ». La partie sur l'évolution conjoncturelle de la pauvreté monétaire est une adaptation d'une note de Pascale Breuil et Jean-Pierre Hays (INSEE). L'encadré sur les minima sociaux reprend des travaux réalisés par Dominique Demailly (DREES) publiés dans « Etudes et Résultats » sous le titre « Les allocataires des minima sociaux en 1998-1999 ». L'encadré sur l'évolution récente du RMI reprend une étude de Gérard Cornilleau, Dominique Demailly, Christelle Gilles (DREES), Jean-Pierre PAPIN (DGAS) Etudes et Résultats n° 86, octobre 2000.